

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MARDI 19 MAI 2020

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15/05/20 s'est réuni le mardi 19 mai 2020, Amphithéâtre de l'Université Paris 2 Panthéon ASSAS, 19 rue du Château à Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, **Adjoint**

Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Madame Eliana Valente, Madame Ségolène Durand, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES:

Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Monsieur Mohamed Mokeddem, Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Madame Renée Wojeik a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville De Cecco

SECRETAIRE :

Monsieur Kadir Mebarek

Monsieur Vogel : On peut y aller ? C'est bon, vous m'entendez bien ? Bonsoir à tous, nous nous retrouvons ce soir pour notre troisième Conseil Municipal de l'année, et c'est le premier post-confinement. Pour cette séance exceptionnelle, un certain nombre d'entre vous – de conseillers municipaux – m'ont fait une proposition d'ordre du jour qui visait à faire le bilan des actions menées par la Ville depuis le 16 mars 2020. Cette proposition rejoint celle que j'avais faite la veille pour nous réunir et pour échanger sur ce bilan précisément. Avant de passer à l'ordre du jour formel, je vais donc exposer un certain nombre de points. Ah, il faut qu'on fasse l'appel, pour la forme. Merci, Monsieur le Directeur Général. Donc, depuis maintenant deux mois, notre pays connaît une très grave pandémie. En France, plus de 28 000 de nos concitoyens ont été emportés, et en Seine et Marne, plus de 1 000, malgré le travail remarquable de nos personnels soignants. A Melun même, au sein du nouvel hôpital, les médecins, les infirmières, les infirmiers, les brancardiers, tous les agents hospitaliers se sont dévoués pour nous puisque cet hôpital a été désigné comme hôpital de référence pour le département. Ils font honneur à notre ville, et je salue ce soir leur sens du service et leur courage. Le 16 mars dernier, le Président de la République demandait à tous les Français de se confiner pour endiguer la progression du virus Covid 19. La situation exceptionnelle que nous vivons a demandé des sacrifices, et continuera d'en demander. Cette période de confinement a été longue, douloureuse, pour de nombreuses familles. A Melun, nous avons mis en place, dès le premier jour du confinement, un plan d'actions destiné à couvrir tous les champs de la vie sociale : la solidarité, la santé, la sécurité, la propreté, l'éducation, l'accueil, le soin de nos seniors, le soutien au commerce et à l'économie locale. Ce plan de continuité de l'activité municipale a eu notamment pour objet de permettre aux Melunaises et aux Melunais de vivre ce confinement dans les meilleures conditions possibles. Nous participons à ce titre à l'effort national, l'ensemble de ces mesures ayant été prises dans toutes les communes de France, avec plus ou moins de succès. Avec le confinement, nos services ont immédiatement mis en place avec le DGS, à ma demande, un groupe opérationnel qui s'est saisi de l'ensemble des problématiques. Cette cellule de crise inédite, qui fonctionne aujourd'hui encore, a regroupé les différents chefs de service, les chefs de pôle, directement impliqués dans la gestion de l'épidémie en lien avec les élus de référence. Cela a concerné les services techniques, l'état civil (particulièrement pour les actes de naissance et de décès), le service finances, le service commerce, la police municipale, le service de l'éducation, le service petite enfance, et le CCAS. Les premières semaines ont permis de faire un état des lieux, et les discussions se sont organisées autour de la mise en place d'un service minimum de l'organisation des paies, des RTT et des congés payés, de l'organisation technique du marché qui a été maintenu ouvert, de la communication de crise, et de l'ouverture des écoles et des crèches. Le 20 mars, une première lettre d'information de quatre pages a repris les gestes barrière, les mises en œuvre de continuité de nos services, l'attestation de déplacement et la façon de l'utiliser. Nous avons ensuite publié une newsletter dématérialisée chaque semaine pour informer nos habitants de la continuité des services, des mesures qui ont été prises et mises en place, les numéros d'urgence, etc. Moins d'un mois après le début du confinement et la fin de ma convalescence, je vous faisais le bilan de ces actions dans un courrier de cinq pages en date du 15 avril 2020, adressé à chaque conseiller municipal. Simultanément, les bureaux municipaux de la Majorité reprenaient pour travailler sur les dossiers qui dépassaient l'autonomie des services. Le 23 avril, puis le 18 mai, la seconde et la troisième lettre d'information était diffusée aux Melunais. Alors, je voudrais faire un point sur le bilan du confinement, avant d'aborder celui du déconfinement. Le bilan du confinement tourne autour de six points en particulier. En effet, nos actions ont concerné la santé, la solidarité, l'éducation, le commerce, la sécurité et la tranquillité, et enfin l'agglomération. Nos actions pour la santé : nous avons immédiatement livré 8 000 masques, ainsi que des blouses, des charlottes, des manchettes de protection, à l'hôpital qui en avait

besoin à cause de sa mission particulière au sein du département. En parallèle, la Ville de Melun a commandé des masques de protection pour ses agents. La CAMVS a organisé en parallèle, dans ses locaux, une plateforme médicale chargée d'orienter les personnes qui étaient suspectées de contamination vers le centre de consultation installé au Mée. Nous avons aussi remis en état plusieurs logements de quatre pièces permettant d'accueillir une trentaine de personnes que nous avons mis à disposition des personnels enseignants. C'est l'un des rares chantiers que nous avons poursuivis pendant la période de confinement. Nous avons aussi, par toute une série d'actions plus ponctuelles, essayé de remercier les personnels qui étaient en première ligne et de maintenir une ambiance conviviale dans notre ville. Par exemple, je ne citerai qu'une opération : l'opération « Dessine-moi ton soutien » qui a permis d'envoyer plusieurs centaines de dessins d'enfants aux personnels soignants. Voilà pour la santé. En ce qui concerne la solidarité, nous avons utilisé les moyens du CCAS et pris le relai des associations sociales qui sont actives dans notre ville. Le CCAS a aidé plus d'une cinquantaine de personnes âgées à aller faire leurs courses – courses de première nécessité, courses pour des médicaments – et à aller à leurs rendez-vous médicaux, et nous avons étendu cette action aux personnes en situation de handicap. Nous nous sommes aussi manifestés en assistant, en aidant les associations locales comme les Restos du Cœur – qui apportent une aide aux plus démunis -- et Je Suis Charclo – qui intervient en faveur des sans domicile fixe. Nous avons mis à leur disposition le Gymnase Joannes Raymond, et nous leur avons fourni des denrées alimentaires en stocks périssables que nous avons rachetées aux commerçants de la Ville. Les marottes se sont poursuivies dans la mesure du possible. Nous avons continué ces actions et mis à disposition des associations des masques pour qu'ils puissent être distribués aux sans-abris. Un soin particulier a été apporté aux résidents de nos résidences autonomie. Un protocole très sévère a été mis en place, la distribution des repas ne se faisait plus dans la salle collective mais dans chaque studio, il y a eu un respect draconien des règles de sécurité et d'hygiène. Ce protocole a porté ses fruits puisque nous n'avons enregistré aucun cas de contamination par le virus dans nos résidences autonomie, ce qui est exceptionnel. Nous avons aussi organisé, pour rendre la vie de nos seniors plus facile, de la communication à distance et de petites attentions comme de la distribution de muguet le 1^{er} mai pour réchauffer un peu les cœurs. Troisième action, l'éducation. Pour agir dans ce domaine, nous avons réorienté les missions de nos centres sociaux. D'abord, les centres sociaux ont pris contact régulièrement avec les familles les plus fragiles, en lien avec les comités d'usagers et les associations. Ces contacts se sont faits soit par les réseaux sociaux, soit en visio conférence. Nous avons maintenu aussi les consultations de PMI, qui permettaient d'imprimer les devoirs des enfants des familles non équipées. Ca a été fait en lien avec les écoles et les services de l'éducation nationale. Nous avons surtout proposé un accompagnement scolaire via les centres sociaux, et proposé des activités aux familles via les réseaux sociaux. Au niveau de l'agglomération, nous avons mis en œuvre le programme de réussite éducative que nous avons maintenu. Ce programme suit 500 enfants que nous accompagnons, et leurs familles. Ce PRE avait notamment pour mission de prévenir des violences intrafamiliales qui se sont développées pendant le confinement. Quatrième action : notre action pour le commerce, les artisans et les entreprises. Le confinement a eu un impact très lourd sur l'économie locale, et c'est pourquoi nous avons tout de suite voulu apporter notre aide aux commerçants du territoire. Première action, nous allons exonérer de TLPE plus d'une centaine de commerçants melunais. Nous avons aussi supprimé, pour l'année 2020, la redevance des droits de voirie. Ca concerne notamment les terrasses, les étalages, les chevalets, etc. Nous avons racheté, je vous l'ai dit, les stocks périssables pour les redistribuer aux associations qui en avaient besoin. Nous avons signalé les commerces demeurant ouverts – notre service communication s'est attelé à la tâche en lien avec notre service commerce. Nous avons aussi, via le dispositif « mes commerces à domicile », effectué

le recensement simple et mutualisé de livraisons chez les commerçants. Nous avons obtenu de l'Etat, et c'était très rare en Ile de France, le maintien du marché Gaillardon ouvert à condition bien sûr que nous prenions toutes les mesures de sécurité et de gestes barrières, et c'est ce que nous avons fait, comme distribuer des masques et du gel hydro alcoolique. Je remercie les services techniques parce que ça n'a pas été facile à faire. Nous avons mis en place un numéro d'urgence pour le commerce local, et procédé à l'envoi régulier de mails d'information sur les démarches à entreprendre pour bénéficier des aides du Gouvernement et de la Région. Nous avons, en partenariat avec l'UNICOM que je remercie, développé un système de bons d'achat qui s'appelle « Je soutiens mon commerce melunais » pour que les commerçants puissent continuer leurs activités à distance via des ventes en ligne grâce à un système de paiement sécurisé. Et puis, au niveau de l'agglomération, nous avons reconverti l'Atelier en véritable salle de conseils aux entreprises pour les aider à monter leurs dossiers – très complexes à monter pour des TPE et PME – pour bénéficier des aides. Cinquième action, c'est notre action pour la sécurité et la tranquillité. D'abord, vous avez vu que le stationnement était gratuit pendant toute cette période. Ensuite, nos équipes de police sont restées mobilisées de 6h à 2h du matin, tous les jours, sur l'ensemble de la ville. Elles ont agi en pleine coopération avec les services de police nationale. Plus de 4 000 véhicules ont été contrôlés. Si la question du couvre-feu s'est posée, j'ai vu que certains d'entre vous l'avait posée, outre sa fragilité juridique, j'ai estimé qu'elle ne devait pas se poser – d'abord, parce qu'elle était inutile, nous disposions de tout l'arsenal juridique nécessaire pour intervenir dans la journée et les dealers ne travaillent pas précisément à la tombée de la nuit ; ensuite, parce qu'elle aurait été injuste en préjudiciant ceux qui respectaient le couvre-feu. En revanche, j'ai demandé au Préfet de mettre en renfort des équipes de police nationale. C'est ce qui explique les opérations menées en collaboration avec la police municipale dans les quartiers où le trafic s'était développé. Enfin et surtout, je voudrais souligner le travail des médiateurs, qui ne sont pas des policiers mais qui sont chargés de l'encadrement des jeunes grâce au dialogue et à la pédagogie, et qui ont pu agir en informant ces jeunes sur les dangers du virus et la nécessité d'adopter des gestes barrières. Ils ont été très utiles tout au long de cette période, parce que spécialement adaptés à ce terrain – c'était précisément des professionnels du terrain. En ce qui concerne l'agglomération, elle a procédé, en premier lieu, à l'exonération des loyers pour toutes les propriétés publiques dont elle dispose. Ca concerne par exemple l'hôtel des artisans de Vaux le Pénil. Des discussions sont en cours pour que ce soit étendu à l'ensemble des entreprises de Villaroche mais comme nous ne sommes pas les seuls à décider, il faut que nous ayons l'accord du Département et de Grand Paris sud. De même, avec le SMITOM, nous sommes en train d'évaluer en ce moment la mise en place d'une exonération partielle pour la redevance spéciale pour 2020. L'Atelier, comme je vous le disais, a été reconverti en un espace pour conseiller nos entreprises afin qu'elles puissent plus facilement bénéficier des aides qui peuvent leur être octroyées. En ce qui concerne la fiscalité, nous avons pris la décision de passer toutes les bases qui concernent la CFE en cotisation minimum, ce qui implique une injection dans l'économie de 1 million d'euros. Cette solution est beaucoup plus efficace qu'une réduction des taux que certains avaient évoqué, puisqu'une réduction des taux des taux profitent à toutes les entreprises, et spécialement aux plus grandes alors que les bases profitent aux TPE / PME. Voilà la raison de ce choix. J'ai aussi annoncé, dès le 16 mars, que nous avions l'intention de créer un fonds de soutien local aux entreprises. Les moyens juridiques ne nous permettent pas de le faire à notre niveau, au niveau des communes, parce que les aides directes sont de la compétence de la Région. Il y a quelques semaines, Valérie Péresse nous a proposé la création du fonds Résilience qui permet précisément des avances de trésorerie aux entreprises TPE et PME qui sont en difficulté. Dès que ce fonds sera actif, la CAMVS y participera et apportera des fonds à son soutien et gèrera les entreprises sur notre territoire qui ont des difficultés de trésorerie

pour qu'elles puissent sortir la tête de l'eau, ce qui est très important parce que je m'attends quand même à beaucoup de difficultés économiques, en France en général, et sur notre territoire en particulier. Voilà pour ce qui est du confinement, qui était concerné par la lettre que j'avais adressée. Je passe maintenant, très rapidement, au déconfinement. Trois points. Le déconfinement, ça concerne nos actions depuis le 11 mai. Alors d'abord, il y a eu des distributions de masques. Depuis le lundi 11 mai, nous avons souhaité accompagner les Melunaises et les Melunais à se protéger en distribuant des masques en tissu, réutilisables, et distribués gratuitement par nos agents. La Ville de Melun, comme la CAMVS, a diversifié ses fournisseurs pour répondre à la demande parce qu'il y a eu une pénurie de masques à ce moment-là. Deux fournisseurs pour la Ville, trois pour la CAMVS, en jouant sur les délais de livraison afin que les masques soient là dès le début de la période. C'est une entreprise locale, installée à Vaux le Pénil, qui a garanti la remise de ces masques dans les délais. Ces masques sont des masques grand public. Ils ont été examinés par un infectiologue et un hygiéniste de l'hôpital de Melun. Ils sont en polyester, ce qui a peut-être entraîné des réticences de la part de certaines personnes. Je le porte, là, ce masque, et il se porte très bien, je vous le dis. Ces masques en polyester sont différents des masques en coton ; ils présentent des avantages d'ailleurs : leur imperméabilité parfaite et ils sont moins lourds à porter puisque ce sont des masques légers. En cela, ils rejoignent deux masques qui ont été validés par la Direction Générale de l'Armement, ils ressemblent comme deux frères jumeaux à celui que je porte, et l'Académie de Médecine a déclaré que ce qui était requis de la part d'un masque grand public est de prévenir la projection des gouttelettes par le porteur, et c'est bien la finalité que ce masque remplit parfaitement. Certains ont dit que les masques devraient bénéficier de la spécification Afnor. Absolument pas. La spécification Afnor n'est pas une obligation, c'est un guide pour fabriquer des masques et très peu de masques aujourd'hui ont cette spécification. D'ailleurs, le masque que je porte et d'autres l'ont demandé. Les spécifications sont en cours d'agrément. Le second fournisseur de la Ville a livré son stock de masques la semaine dernière ; nous poursuivons donc la distribution avec d'autre type de masques, et la distribution se poursuivra encore puisque nous allons distribuer les masques de la CAMVS et ceux du Département. Et puis, je voudrais signaler et saluer au passage la fabrication de plus de 3 000 masques par les Melunaises et les Melunais, et qui ont été distribués par les commerçants à nos séniors et à toutes les personnes qui en ont voulu. En plus des masques que nous avons autoproduit, chaque Melunaise et chaque Melunais disposera de quatre masques réutilisables, en tissu, lavables, etc. En ce qui concerne, deuxième point, l'économie locale et la solidarité, bien sûr la gratuité du stationnement se poursuit pendant la période de déconfinement. Et nous avons mis en place, d'un point de vue financier, les chèques solidarité commerce. Ces chèques sont destinés à être utilisés dans nos commerces alimentaires, donc les commerces Melunais, et ils bénéficient aux personnes qui avaient recours à la cantine. Il fallait venir en aide à ces familles, puisque cela faisait une charge supplémentaire que ces familles devaient supporter pour faire déjeuner leurs enfants. Kadir reviendra dessus plus tard, puisqu'une délibération spécifique les concerne, donc je ne vais pas m'étendre. Je voudrais seulement dire que cette mesure bénéficie à 2 164 familles melunaises pour 3 156 enfants et qu'elle représente un total de 143 390 euros. Ensuite, nous avons procédé – je vous ai dit que le marché Gaillardon était resté ouvert grâce à un accord entre la Mairie et l'Etat en contrepartie des mesures que nous avons prises sur ce marché – depuis le 11 mai, à la réouverture de tous les marchés pour les produits alimentaires et les denrées périssables. Le marché de l'Ermitage a repris tous les dimanches depuis le 17 mai, le marché Balzac tous les jeudis depuis le 14 mai, et le marché Gaillardon fonctionne maintenant les mercredis et les samedis depuis le 16 mai. En ce qui concerne l'éducation, l'éducation est pour nous la priorité des priorités, je l'ai toujours dit devant le Conseil Municipal. C'est une mission de service public que le chef-lieu du département se doit

d'assumer. Donc, nous avons ré-ouvert nos écoles pour permettre aux parents qui n'ont pas le choix, qui ne peuvent pas travailler à distance, de pouvoir bénéficier de l'éducation pour leurs enfants, ce qui permet d'entretenir une continuité pédagogique pour ces enfants sans qu'il n'y ait aucune obligation de le faire pour les parents qui peuvent continuer de travailler à distance ; mais pour ceux qui ne le peuvent pas, c'est une mission de service public d'ouvrir l'école. Pour les ré-ouvrir en toute sécurité, on a d'abord procédé à une très large concertation – Patricia et Henri s'en sont occupés – avec les responsables de l'Education Nationale, l'inspectrice de l'Education Nationale le 29 avril ; une seconde concertation avec les directeurs et les directrices d'école le 4 mai ; une troisième concertation avec les parents d'élèves le 6 mai ; et puis ensuite de nombreuses séquences de mise en œuvre avec nos ATSEM pour réussir cette rentrée. Pour que ça se passe parfaitement bien, il y a eu une première pré-rentrée éducative, une seconde pré-rentrée sans enfants qui a permis aux parents de visiter et inspecter les lieux. Et puis, la rentrée, on a décidé, d'un commun accord avec les directeurs d'école, de la proposer échelonnée, progressive. Elle a donc été échelonnée entre le 14 mai, le 25 mai, et le 2 juin. Toutes les mesures que nous avons prises n'ont pas été prises à la légère. Nous sommes allés au-delà du protocole que l'Etat avait produit pour que les mesures de sécurité soient optimales. Nous avons, par exemple, fait venir une hygiéniste de l'hôpital de Melun, qui est venue mettre à l'épreuve notre organisation et qui est en train de rédiger un rapport afin de nous permettre d'avoir une vision globale des choses. Elle s'est déclarée très satisfaite après sa visite. Cela nous permettra de réussir la rentrée de septembre. Je voudrais finir en disant que j'ai une pensée très émue pour toutes les personnes en première ligne. Quelles sont ces personnes ? Souvent on les oublie. Bien sûr, le personnel soignant. Mais aussi les pompiers, les policiers, les personnes qui s'occupent du transport, du nettoyage des rues, les personnes qui prennent soin des séniors, les personnes qui s'occupent des enfants des personnels soignants. Je voudrais aussi dire un mot sur les services de la Ville qui m'entourent, et sur les associations. La police municipale, qui a été mobilisée sans discontinuer ; la propreté urbaine qui a continué de nettoyer notre ville dans des conditions difficiles ; les services techniques qui assurent une astreinte quotidienne ; les agents de Mairie Plus qui continuent la délivrance des actes d'état civil. Je remercie également les services culturels qui ont permis de maintenir une vie culturelle dans cette ville malgré les difficultés du confinement, qui ont agi via les réseaux sociaux, via le site internet de la Ville de Melun, en partenariat avec le Musée du Louvre, le Musée de La Villette ; les agents des services des sports qui ont su organiser des cours en ligne ; les services ressources qui se voient moins – on dirait qu'ils ne sont pas en première ligne, mais ce n'est pas vrai, ils ont accéléré le paiement des factures pour aider les entreprises, adapté le calendrier budgétaire, subi les livraisons des commandes de masques et de gel hydro alcoolique, et poursuivi un travail de veille juridique pour venir en aide nos commerçants. En parallèle, nos services techniques ont identifié les chantiers que l'on pouvait très vite relancer parce que les chantiers sont tous à l'arrêt, sauf exception -- j'ai parlé tout à l'heure des logements – pour relancer l'économie melunaise et permettre à nos entreprises de très vite reprendre la main. Pour nos agents, je crois que c'était un devoir d'Etat, nous avons pris la décision de maintenir la rémunération à 100 % quel que soit le statut – j'ai cru lire à gauche et à droite que la rémunération dépendait du statut... pas du tout : que ce soit des titulaires, des contractuels ou des vacataires, la rémunération est maintenue. Je voudrais, pour finir, saluer l'effort de solidarité fantastique qui a eu lieu – nos agents, nos habitants, toutes les personnes qui se sont dévouées et qui ont téléphoné à la Mairie pour demander comment elles pouvaient aider. Je vous remercie, toutes et tous. Où est-ce qu'elle est ? Ah pardon. Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Je mets mon masque pour éviter de contaminer le micro. Je ne sais pas si vous m'entendez ? Le micro ne marche pas. Ca marche là ? Oui. Alors, je suis assez surprise de cette introduction puisqu'il n'y a pas un ordre du jour qui nous indiquait que vous alliez faire cette énumération des diverses dispositions que vous aviez été amenés à prendre pendant le confinement, et maintenant pendant cette phase de déconfinement. Je vais d'abord, puisque vous avez terminé là-dessus Monsieur le Maire, m'associer à l'ensemble des remerciements que vous avez adressés, d'abord aux agents de la Ville et ensuite aux personnels de l'Etat ou la Fonction Publique Territoriale dont on a vu l'engagement et le dévouement, à commencer par le personnel soignant, mais pas seulement : les pompiers, les policiers, les agents municipaux, etc. Je voudrais aussi dire un mot de la population de la Ville, des Melunaises et des Melunais. Personnellement, j'ai vécu ce confinement ici, dans ma ville, et j'ai été extrêmement surprise, mais c'est quelque chose que l'on remarque partout dans notre pays, de la manière dont les gens observaient ces mesures qui étaient prises pour nous tous et pour nous protéger tous. Donc je voudrais aussi remercier la population d'avoir observé avec autant de scrupule et de vigilance les mesures qui nous étaient demandées et imposées pour notre santé à tous. Je voudrais revenir sur le début de votre allocution parce que vous avez dit que nous étions ici à la demande d'un certain nombre de conseillers municipaux, donc je voudrais rappeler que, en effet, nous avons fait cette demande ainsi que la loi d'urgence sanitaire nous le permettait puisqu'il fallait 1/5 du Conseil Municipal pour pouvoir demander à ce que le Conseil Municipal soit réuni, que nous sommes des conseillers municipaux de plusieurs bancs, c'est-à-dire que nous appartenons à différentes familles politiques, et que nous avons jugé devant le silence qui a consisté de réponse votre part à toutes les sollicitations que nous vous avons faites puisque vous n'avez jamais répondu à aucune de ces sollicitations. Devant ce silence, nous avons jugé en effet qu'il était important de réunir le Conseil Municipal et de débattre des mesures que vous avez prises. On ne rentrera pas plus avant dans la discussion puisqu'ici c'est un préliminaire que vous avez introduit. Je ne vais pas revenir non plus sur l'ensemble des mesures que vous avez listées ici, sinon que ce qui me frappe quand même assez spontanément dans ces mesures – et vous avez précisé que vous nous avez envoyé une lettre pour nous informer des mesures que vous avez prises, de la même manière que vous nous avez invités à une réunion d'information, comme si le rôle d'un conseiller municipal d'Opposition était simplement d'être informé par l'exécutif des mesures qu'il allait prendre. Je pense que là, nous avons une divergence de fond sur ce que doit être la démocratie, y compris la démocratie locale. Je ne vais pas revenir sur les mesures qui sont à l'ordre du jour, mais ce qui me frappe, c'est la faiblesse des mesures sociales et on aura l'occasion d'y revenir. L'absence totale de considération, par exemple, pour les difficultés que les gens ont aujourd'hui à Melun à payer leur loyer ; l'absence d'une manière générale de mesures de solidarité qui viennent de la Mairie et qui ne soient pas déléguées aux associations qui sont présentes sur le territoire et qui font ce travail. Et d'ailleurs, là-dessus aussi il y aurait des choses à dire tant toutes n'ont pas été aidées comme il aurait fallu qu'elles le soient étant donné la réalité sociale de notre Ville. Je tiens donc à préciser que si nous sommes ici, c'est bien à la demande de huit conseillers municipaux, que vous n'avez eu d'autre choix que celui de convoquer ce Conseil Municipal comme vous y oblige la loi parce que, malgré le fait que cette loi d'état d'urgence vous donnait une délégation qui vous permettait de prendre toutes les décisions que vous avez prises – et vous l'avez fait parfaitement légalement – elle considérait aussi que la démocratie ne devait pas être confinée, et il s'est trouvé qu'à Melun la démocratie a été confinée pendant tout ce temps-là malgré, encore une fois, nos diverses sollicitations. Pour ma part, je vous ai écrit plusieurs fois, nous nous sommes rendus en Mairie et à chaque fois, vous nous avez opposé une fin de non-recevoir ; je n'ai même jamais eu la moindre réponse aux lettres que nous vous avons adressées avec les autres conseillers municipaux de Bien Vivre à Melun. Voilà.

Ceci étant dit en guise d'introduction, nous allons pouvoir maintenant commencer l'ordre du jour. Je voulais vous dire aussi que certaines des mesures que vous avez exposées concernent la CAMVS, alors je me demande ce qu'elles viennent faire ici. J'ai bien compris que, puisque pour une fois nous avons la chance que ce Conseil Municipal soit diffusé et retransmis en direct – signe que c'est tout à fait possible ; ça fait des années qu'on le demande, il a fallu le Covid 19 pour que ça arrive. On espère que ce sera comme ça pour les prochains conseils municipaux. J'ai bien compris l'intérêt pour vous de faire cette liste des mesures que vous avez prises. J'entends aussi l'importance pour la population de Melun d'être au courant de tout ce que vous avez fait. Je pense que vous avez des instruments de propagande à votre disposition que nous n'avons pas – comme le fait d'avoir distribué une lettre d'information qui ressemble à un bilan d'actions du Maire dans les boîtes aux lettres pendant ce confinement. Vous avez des moyens de communiquer à la population. Vous avez saisi cette opportunité supplémentaire aujourd'hui pour le faire, dont acte. J'aimerais que l'on passe à l'ordre du jour puisque l'objet de ce Conseil Municipal est bien que nous débattions des mesures que vous avez prises, et qu'éventuellement d'ailleurs nous participions puisque nous représentons une partie de la ville – il semblerait que vous l'ayez oublié – assez conséquente en nombre, et que nous puissions, nous aussi, apporter un certain nombre de réflexions qui peuvent vous aider à prendre des décisions. Je regrette pour ma part que vous n'ayez pas eu cette clairvoyance, dans un moment comme celui-là, de réunir l'ensemble de la Ville et de ses forces politiques autour d'un projet pour répondre aux difficultés qu'on traversait, qui aurait sans doute été un moyen supplémentaire de mobiliser l'ensemble de sa population et de ceux qui la forment autour de cette ambition commune de nous protéger tous. Voilà. Merci.

Madame Durand : Alors moi, je voudrais juste deux précisions par rapport à ce que vous venez de dire par rapport au stationnement et à la gratuité. J'aimerais savoir, par rapport aux gens qui ont payé leur abonnement, s'ils vont être remboursés ? La deuxième question est par rapport aux associations sportives ; vous n'en avez pas parlé, je voulais savoir ce qu'il en était puisqu'on voit sur les réseaux qu'une association sportive notamment a repris, a rouvert, et continue à pratiquer son sport en intérieur. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Monsieur Vogel : La deuxième question, Noël va vous répondre directement. Pour la première, la réponse est oui, un remboursement est prévu. Simplement par rapport à ce que vous avez dit, Madame Monville De Cecco, il y a une certaine contradiction dans ce que vous avez dit parce que vous me reprochez à la fois de ne pas informer et vous me reprochez de trop informer. Moi, j'ai beaucoup informé, et je vous ai invité une session parce que c'est très difficile de tenir un Conseil Municipal dans ces conditions. Mais je ne regrette absolument pas qu'il ait lieu donc je vous avais proposé une réunion informelle qui aurait été plus simple à organiser. D'ailleurs, je remercie le service informatique de la CAMVS sans qui nous n'aurions pas l'organiser. Ce qui montre bien que Communauté et Ville travaillent main dans la main, et ce n'est pas hors sujet de parler des actions de la CAMVS parce que ce sont les mêmes commerces melunais, les mêmes entreprises melunaises qui sont concernées par les actions de la CAMVS et les actions de la Ville, et qu'il faut les coordonner pour qu'on puisse aller dans la même direction. Alors, peut-être Noël pour la question sur les associations sportives et voilà.

Monsieur Boursin : Oui, il s'agit d'une information, je pense, passée sur les réseaux sociaux d'une association qui a pensé démarrer et qui s'est trouvée interrompue dans ses ambitions dans les 24 heures. S'agissant des autres associations sportives, certaines ont repris en fonction du cahier des charges de chacune des fédérations et c'est des disciplines qui sont

pratiquées en extérieur, sans accès aux vestiaires, sans accès aux douches, sans accès aux toilettes.

Monsieur Moyon : Merci. Vous m'entendez bien du coup, c'est bon ? Ok. Moi, concrètement, je regrette un peu qu'on ait dû forcer la main pour monter un Conseil Municipal, je ne le souhaitais pas forcément. Mais, comme le disait Bénédicte, on n'a pas trop eu d'infos, et quand vous dites « nous avons pris les décisions », je suis encore adjoint et je n'ai eu aucune espèce d'information pendant le confinement, aucun mail. J'ai appris que des municipalités s'étaient réunies, des cellules de crise, et je suis sensé être membre de la cellule communication de la cellule de crise, mais je n'ai jamais été convié à quoi que ce soit. Donc, que ce soit Opposition ou même moi qui suis encore Adjoint, j'ai eu zéro information. C'est pour ça que je vous ai envoyé un mail le 13 avril vous disant que je souhaitais participer – je suis sur la liste de Ségolène, je suis 40ème, je serai élu, je ne serai pas élu, je n'en ai rien à faire de la communication sur ce qu'on fait ou qu'on ne fait pas. Je proposais d'agir, agir pour ma ville, parce que ça me rend malade de rester chez moi et de ne rien faire alors que j'ai le pouvoir d'agir. Et j'ai eu pour seule réponse, deux jours après, cette lettre de six pages qui résumaient ce que nous avons fait – lettre que vous avez envoyée aux autres quelques jours après – c'était un peu abrupte. Je voulais juste aider, et je n'ai jamais été sollicité en tant qu'Adjoint. Je trouvais ça assez inacceptable comme procédé, et ça m'a assez révolté, donc je me suis associé à cette lettre.

Monsieur Pillet : Monsieur le Maire, pourquoi j'ai signé cette lettre ? Les seules informations sur les activités de la Mairie datent du 15 avril. De mon côté, j'ai poursuivi le travail avec tous les services culturels dont j'ai encore la charge. Nous avons préparé le déconfinement et la réouverture des bâtiments, en particulier la Médiathèque, en mettant en place un système de drive (assez compliqué à mettre en place). Dans cette période, j'ai eu connaissance de réunions de Municipalité auxquelles je n'étais pas convié. Je le regrette, parce que cela aurait permis d'exposer les difficultés rencontrées et de les régler ensemble. Pour moi, l'intérêt est celui des Melunais. Ceci n'est pas une plaidoirie contre mais l'espérance de travailler avec. Vous connaissez les raisons de mon courroux, mais pour moi l'humain compte avant tout, et que les services fonctionnent pour nos concitoyens. Je continuerai d'y travailler tant que vous m'y autoriserez.

Madame Vernin : Moi, je suis en charge de la petite enfance et je n'ai jamais été associée à une réunion de crise. J'ai appris qu'il y avait des réunions sans y être conviée. Je trouve que c'est plutôt dommage. J'étais en contact avec la Directrice de l'Enfance, avec des directrices de structures, mais je n'ai jamais été conviée à aucune réunion.

Monsieur Bourquard : Déjà bonsoir à tous, et je suis assez... euh... Moi, ce que je voulais dire, c'est que – problème d'enregistrement. Et c'est l'indice pour moi que notre société [...] sa capacité démocratique. On aurait pu penser qu'en sollicitant la Ville quelques semaines avant les élections municipales, et en particulier l'élu qui les avait en charge, on pouvait espérer une réponse qui aurait permis effectivement [...] Cette crise, c'est aussi notre incapacité à être collectifs, à faire société, et c'est bien dommage. Melun n'y est pas arrivée, comme beaucoup d'autres villes. Mais certains villages sont allés très loin dans l'association de tous à la résolution des problèmes. Autre chose que je voudrais dire : cette crise nous a aussi montré nos difficultés à être cohérents, au travers des messages qui ont été portés, au travers même des petits détails qui sèment le doute. Quand on voit que toutes nos autorités sanitaires nous demandent de laver nos masques à 60 ° et qu'on nous distribue des masques qu'il ne faut pas laver au-dessus de 40 °, comment voulez-vous que nos concitoyens ne soient

pas dubitatifs sur les messages que la puissance publique porte ? Tous ces éléments ont montré aussi les difficultés à penser la façon dont on organisait l'école : dans beaucoup de pays, tous les pays qui ont déjà dans leur cycle maternelle cette notion d'école dans la nature, ils n'ont eu aucun problème à gérer la petite enfance. Bien évidemment, toutes ces choses-là, nous n'y sommes pas très bien arrivés en France. Il faut remercier tous les services qui ont fait le maximum pour que la majorité d'entre nous ne soit pas touchée trop gravement. Mais je pense qu'il faut en tirer des leçons, des leçons importantes sur notre façon de fonctionner, sur ce qu'est un Conseil Municipal, sur la notion même de ce qu'est un Conseiller Municipal. Dans Conseiller Municipal, il y a conseiller – ceux qui conseillent. Mais on ne conseille pas tout seul. Conseiller tout seul, c'est être donneur de leçon. On conseille ensemble. Et je pense qu'à Melun, c'est ce qui nous a manqué.

Monsieur Vogel : Merci, Monsieur Bourquard. Chacun des signataires a expliqué les raisons pour lesquelles il avait signé cette lettre, et je les en remercie. Il est sûr, je suis assez d'accord avec vous, Monsieur Bourquard, en période de crise, des règles exceptionnelles s'appliquent. A situation exceptionnelle, règles exceptionnelles, peut-être que la communication politique n'a pas été suffisante. Mais ce que je peux vous dire, c'est que la communication envers les habitants l'a été et pour ceux qui sont en première ligne, quand la réponse doit être immédiate, ce sont les services. La cellule de crise s'est réunie immédiatement, elle porte bien son nom. Et dès que nous avons pu ré-instituer les séances du Bureau Municipal, nous l'avons fait. Ce n'est pas parfait, mais quand quelque chose vous tombe dessus comme ça, on pare au plus pressé, on essaye de régler les problèmes les uns après les autres, et c'est pour ça que tout à l'heure j'ai remercié tous ceux qui, grâce auxquels nous sommes ici en train de prendre le dessus. Je crois que, finalement, c'est une bonne nouvelle. De toute façon, nous sommes là, donc toutes les questions que vous vous posez, vous allez pouvoir les poser. Donc je propose que nous passions à la délibération n° 2.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : C'est le tour de Monsieur Kadir Mebarek.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Kadir Mebarek en qualité de Secrétaire de séance.

2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : C'est parfaitement transparent. Juste un mot pour introduire le débat. Conformément à la réglementation en vigueur pour la période du 22 février 2020 jusqu'au 2 avril 2020, ces décisions ont été prises sur le fondement de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 16 mai 2016. Ensuite, depuis le 2 avril 2020, les décisions sont prises sur le fondement d'un texte spécial : l'ordonnance n° 2020 - 391 du 1er avril 2020. En vertu de la loi, le maire exerce, par une délégation confiée de plein droit par l'article 1er de l'ordonnance précitée, l'ensemble des attributions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (à l'exception du 3°). On est bien dans une situation de période de circonstances exceptionnelles. Il procède également à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts. Je vous informe également que

l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période a modifié certaines règles relatives à la Commande Publique. J'ajoute enfin que l'urgence impérieuse définie par l'article R. 2122-1 du Code de la Commande Publique a été retenue par la direction des affaires juridiques de Bercy en ce qui concerne l'épidémie du Covid 19 ; on est en situation d'urgence, et qu'il est en ce cas possible de passer des contrats publics sans publicité ni mise en concurrence. Ces dispositions visent notamment les commandes de masques par les collectivités. Est-ce qu'il y a des observations par rapport à cette délibération ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : J'imagine que...

Monsieur Vogel : Attendez, on ne vous entend pas.

Madame Monville De Cecco : J'imagine que la liste des marchés que nous avons sur le document qui nous a été envoyé par mail s'ajoute à la liste qui se trouve sur la table et sur laquelle se trouvent les commandes de masques que nous n'avions pas. Alors, première remarque qui va ajouter à ce que je disais tout à l'heure et répondre en partie à votre introduction. Ce qui me choque, ce n'est pas que vous ayez commandé des masques, parce qu'il est évident qu'à votre place, nous aurions fait la même chose, c'est-à-dire que, comme vous, nous aurions pallier aux manquements de l'Etat ; comme vous, nous aurions cherché à protéger notre population du mieux que nous pouvions le faire dans une situation où l'Etat ne l'avait pas fait. Mais il se trouve, là, que cet argent, que ces masques que vous avez commandés – il faudrait que je fasse le calcul et vous ne m'avez pas permis de le faire puisque je n'avais pas cette liste des marchés que j'ai trouvée sur la table – mais enfin, comme ça, ça représente quand même presque 250 000 euros. Vous me dites si je me trompe, mais à la louche, c'est à peu près ça. Oui ? Bon. Donc, ces commandes de masques ici, qui représentent à peu près 250 000 euros, et qui ont donc été assumées par la Ville, par la Municipalité. Et encore une fois, nous aurions fait la même chose, donc il ne s'agit pas de vous le reprocher, sauf que vous vous êtes substitués ici à une prérogative de l'Etat parce que les gouvernements successifs, et en particulier celui d'Emmanuel Macron, et si mes souvenirs sont bons vous le soutenez, a mis à mal notre système de santé publique, au point justement d'avoir à déclarer un confinement généralisé de la population puisque nous n'étions pas en mesure de faire autrement. Nous n'étions pas en mesure de protéger efficacement notre population sans ce confinement généralisé parce que nous n'avions pas les moyens matériels et humains pour le faire. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, les premiers à avoir été exposés aux manquements de ce système sont les soignants, qui paient un lourd tribut aujourd'hui, du fait même des insuffisances de l'Etat – lesquelles insuffisances ne tombent pas du ciel mais ont bien été mises en œuvre, si l'on peut dire en parlant d'insuffisance, mais sont bien le fait de politiques publiques qui ont été menées par les gouvernements successifs de ces trente dernières années et considérablement aggravées, on le sait, par le gouvernement d'Emmanuel Macron. Alors, Monsieur le Maire, moi, je vais vous poser une question simple : avez-vous l'intention de demander à l'Etat de compenser cet argent que les collectivités locales, et en particulier les mairies, les villes, ont dû dépenser pour pallier aux manquements du Gouvernement ?

Monsieur Vogel : A moins que je me trompe, mais l'Etat a annoncé qu'il allait compenser sous certaines conditions, mais l'Etat a annoncé qu'il y aurait une compensation de ces

dépenses. Donc, ça va dans le sens de ce que vous dites.

Madame Monville De Cecco : Donc vous n'avez pas l'intention de le lui demander ?

Monsieur Vogel : Bien sûr que je lui demanderai, évidemment. Mais ce que je retiens, moi, c'est que vous auriez fait la même chose que nous si vous aviez été en charge des affaires.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Henri.

Monsieur Mellier : Moi, je voulais dire en écoutant Madame Monville De Cecco ainsi que les premières interventions de tous les collègues, c'est que ce n'était pas possible, Monsieur Bourquard. Quand j'entends Madame Monville De Cecco, sa première phrase, c'est de s'en prendre au Président de la République, c'est de s'en prendre aux partis politiques. Moi, je veux bien, ça fait six ans qu'elle fait ça, mais on n'est quand même pas dans l'idée -- que vous avez développée tout à l'heure -- d'une philosophie de travailler ensemble. Deuxièmement, quand on regarde ces masques, je crois que Monsieur le Maire l'a dit, il y a une responsabilité qui était celle d'employeur de la Ville de Melun d'acheter des masques pour ses agents. J'aimerais savoir d'ailleurs, dans cette liste, quelle est la somme qui correspond à ça. Ce n'est pas uniquement pour distribuer. On a un peu plus de 1 000 agents. Il nous incombait de les protéger, et c'est notre rôle de le faire. Je pense que quand même, il y a quelque chose qui ne va pas, là. Ce n'est pas à l'Etat d'acheter les masques pour les collectivités locales pour protéger leurs agents. C'est à chacune des villes de France et de Navarre de protéger ses agents comme tout employeur privé le fait. Donc je pense que là, il y a un peu une dérive dans la façon dont vous présentez les choses qui, moi, me contrarie beaucoup. Parce que, moi, je veux bien, on va en parler toute la soirée. Et toute la soirée, ça va être la faute du Gouvernement. On a bien compris que c'était ça la raison profonde de la réunion du Conseil Municipal. En tout cas, moi, je l'ai compris, et je ne suis pas tout à fait naïf, Madame Monville De Cecco. Ca me navre énormément.

Monsieur Vogel : Bon. D'autres interventions ? Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : C'est aussi avec grand plaisir que je vais reprendre mes petites questions techniques. Par exemple, j'aurais voulu savoir pour l'association Potentiel quel est l'objet de la subvention ? Je vous les fais toutes en même temps, vous y répondez. La convention de mise à disposition de l'espace cafétéria de l'Astrolabe, pareil, pour quel objet ? Et enfin, la numéro 24, les tarifs du Conservatoire, il y a marqué « comme suit » mais il n'y a rien qui suit ; ce serait bien qu'il y ait la suite. Et là-dessus, je voudrais intervenir sur cet aspect pour vous poser la question de savoir si, sur les tarifs que paient les gens le dernier trimestre, vous avez envisagé de faire une gratuité pour le dernier trimestre qui n'a pas pu être réalisé ?

Monsieur Vogel : Kadir ?

Monsieur Mebarek : Sur le Conservatoire ?

Monsieur Vogel : Et sur l'association Potentiel.

Monsieur Mebarek : On est en train de vérifier, Monsieur Bourquard, l'association Potentiel. J'ai les éléments ici d'ailleurs. Vous aurez noté que les versements de subvention ne sont pas forcément liés à la crise sanitaire. Il s'agissait simplement d'anticiper le versement des subventions aux associations pour éviter de les mettre en difficulté. Je vous dirai précisément de quoi il s'agit. Cette association a pour but de promouvoir l'expression céramique. Je pense que comme cette association a pour objet la promotion de Céramiques sur Seine, il s'agit ici d'octroyer la subvention qui lui est octroyée tous les ans. Vous avez également une question sur l'Astrocafé. Je pense que c'est Catherine qui pourra répondre, mais il s'agissait justement, dans le cadre du dispositif de distribution des masques en tissu – dans le cadre de cette distribution, vous savez qu'il y a eu la mise en place de kits que les couturières pouvaient venir récupérer. Vas-y.

Madame Stentelaire : En fait, il a été acheté du tissu, du fil, etc. chez nos commerçants melunais, afin de faire des kits que les bénévoles sont venus chercher à Mairie Plus afin de confectionner des masques. Ensuite, il y a eu la distribution de ces dits masques aux commerçants à l'Astrocafé.

Monsieur Vogel : Ok. Ce n'est pas encore fini, il manque encore une réponse.

Monsieur Mebarek : Il restait la question de Monsieur Bourquard concernant le Conservatoire pour savoir si nous entendions rembourser le dernier trimestre. Sur la question du Conservatoire, il y a un suivi pédagogique qui a été assuré pendant le confinement, dans l'ensemble des disciplines, qu'il s'agisse de discipline théorique (solfège) ou d'instrument. Pour autant, effectivement, la Municipalité envisage d'effectuer un remboursement, probablement partiel : compte-tenu du travail qui a été effectué par les professeurs, cela traduirait un manque de reconnaissance de considérer que le travail qui a été fait par les professeurs pendant cette période ne vaut rien. Le travail a peut-être été fait dans des conditions difficiles, ce qui justifie un remboursement partiel de ces paiements, mais on vous tiendra informé de cette décision qui est en cours d'arbitrage. Par ailleurs, la question des tarifs.... Allez-y.

Monsieur Ollivier : Je voulais en profiter pour remercier les services, et remercier le service juridique, et évidemment le pôle ressources, qui a réussi à monter ce Conseil Municipal en un temps record. Voilà, ça c'était important. Et il se trouve que lorsqu'on est dans cette situation de faire en urgence, il y a quelque fois une ligne qui saute. C'est le cas. Cette décision est une décision qu'on prend tous les ans à la même époque pour les tarifs concernant l'année suivante, qui ne bougent pas. Et considérant le dernier trimestre, nous sommes effectivement en train d'étudier la réalité du suivi pédagogique des élèves qui a été certainement différent d'un enseignant à un autre, mais le Conservatoire a fonctionné – les enseignants ont enseigné, et les personnels ont travaillé. Ils ont d'ailleurs été rémunéré.

Monsieur Vogel : Celle qui est la mieux placée pour en parler, c'est Marie-Rose. Pardon, Marie-Rose, je n'avais pas vu le doigt levé.

Madame Ravier : A propos du Conservatoire. Déjà, tous les conservatoires de France ont fermé. Nous, nous sommes restés ouverts. [...] Ca nous a peut-être évité d'avoir des ennuis comme il y a eu à Saint Fargeau puisqu'ils ont été cambriolé pendant le confinement. Les

professeurs ont fait preuve d'énormément d'imagination. Les cours ont eu lieu, dans la mesure du possible, par internet. Ils ont fait énormément de choses. Certains élèves ont refusé, pour des raisons diverses et variées. Il y a eu un cas, effectivement, qui était limite, et là on était d'accord pour le remboursement. Pour les autres, la plupart des familles veulent continuer, au moins pendant cette période un peu difficile, ce qu'on a mis sur pied pendant deux mois. Quant aux tarifs, il fallait qu'on ait les tarifs maintenant parce que la rentrée scolaire est toujours à la même date. Moi aussi, dès que je l'ai reçu, j'ai signalé effectivement que c'était écrit « comme suit » mais que rien ne suivait. J'ai revérifié ce matin en me disant que peut-être ça allait arriver mais rien n'est arrivé. Silence radio. Pour faire court, les tarifs, on gèle la grille tarifaire des vingt communes de l'agglo : on était à 345 euros, on reste à 345 euros. Je rappelle que c'est un forfait. On maintient les tarifs appliqués aux extérieurs, mais aux extérieurs adultes. Par contre, pour les extérieurs enfants – et quand on dit enfants, ça va jusqu'à 25 ans parce qu'on inclut les étudiants – on a fait une baisse substantielle, puisqu'on est passé de 1 859 euros à 931 euros, ce qui est quand même correct. Il faut savoir que ça ne nous ruinerait pas puisque ça ne concerne actuellement que six enfants. C'est un geste. Depuis toujours, je prône pour que l'on favorise les enfants plutôt que les adultes parce que, pour moi, les adultes c'est du loisir alors que les enfants c'est de la formation. On a ajouté un nouvel atelier chorégraphique à 367 euros pour les adultes qui participent au spectacle parce que sans eux, sans elles (c'est souvent des filles), on peut difficilement faire le spectacle. Ce sont en général des adultes qui ont terminé le cursus, qui ont passé 15 ans et plus même pour certains, et qui continuent comme ça. Donc là aussi, au lieu de 786, on passe à 367, c'est-à-dire la moitié quoi, à peu près. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco, vous avez demandé la parole.

Madame Monville De Cecco : Madame Vernin a demandé avant.

Monsieur Vogel : Ah pardon, Valérie Vernin d'abord.

Madame Vernin : J'aurais voulu savoir à qui étaient destinés les masques à la population parce que, pour les avoir, il fallait présenter la taxe d'habitation et la composition familiale. Or là, ce sont quand même 75 000 masques qui ont été commandés, donc c'est à peu près 2 masques par personne.

Monsieur Ollivier : Alors, je dis au passage que certaines communes n'ont même pas acheté de masques, rien ne nous obligeait à le faire. Le Maire a souhaité protéger sa population. Un masque, c'est 20 lavages, ou 30. Et sur une période dont nous n'avons pas du tout connaissance de la durée, il est évident qu'un masque ne suffit pas. Donc la Municipalité a choisi d'acheter plusieurs masques par plusieurs fournisseurs différents et nous avons organisé des distributions avec des journées continues, avec des sites à proximité des habitations. Donc je pense que tout le monde a pu, à Melun, avoir un masque. Evidemment, c'était avec une démonstration d'habitation et du nombre de personnes dans le ménage.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors, j'avais, moi, plusieurs remarques sur la liste de ces marchés du Maire. Je ne vais pas rentrer dans les détails, d'une part parce que je pense que ce Conseil Municipal doit nous amener à réfléchir au fonctionnement plutôt qu'à aller dans les

détails [...] J'aurais quand même aimé que la délibération fasse la distinction entre les marchés qui ont été pris du fait de la situation dans laquelle nous étions – et à lire le tableau, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il y en a. Il y en a, bien évidemment, en ce qui concerne les masques, et pour corriger Monsieur Mellier, il y a au moins 150 000 euros d'achat de masques pour la population et 100 000 euros pour les agents. On s'étonne d'ailleurs que la Ville...

Monsieur Vogel : On a donné tous nos stocks de masques à l'hôpital de Melun, et je pense qu'on a bien fait.

Madame Monville De Cecco : Et bien donc, vous l'avez substitué, et la remarque que je faisais tout à l'heure est d'autant plus légitime – et vous êtes d'accord avec moi quand même – pour dire que ça n'aurait normalement pas été à la Ville de fournir des masques à l'hôpital de Melun. Vous l'avez fait parce que nous n'avions pas le choix, et vous avez bien fait de le faire. Il n'empêche que [...] dans les mesures que vous avez prises [...] parce que vous l'avez rappelé, qui sont sous un régime juridique qui [...] vous y faites référence, donc j'aurais bien aimé quand même avoir les dates [...] l'urgence dans laquelle le Conseil Municipal a été [...] les services ont eu du mal avec cette exigence-là, et je ne leur en veux pas, mais je vais essayer du coup d'avoir un minimum de discernement et je ne suis pas sûre de le faire correctement. J'imagine qu'il y a un certain nombre de subventions de rigueur à cette période de l'année parce que les associations les attendent, parce que les subventions leur permettent d'entreprendre des actions qu'on juge nécessaires – puisqu'on les subventionne, c'est qu'on les juge nécessaires – et là-dessus, je m'étonne de la faiblesse du nombre d'associations, enfin du faible nombre d'associations et de la faiblesse du montant en général accordé aux associations à caractère social. Ici, dans le tableau qui nous est donné, nous avons les Restos du Cœur, pour un montant de 12 000 euros, et nous avons l'association Melisa – et si je ne dis pas de bêtises, c'est bien l'épicerie solidaire – pour un montant de 5 000 euros. Personnellement, je trouve ça, Monsieur le Maire, très insuffisant. Il se trouve que la Mairie a choisi de déléguer la politique de solidarité dans sa ville aux associations. Je pense que la Mairie aurait dû, elle aussi, avoir une politique en plus de subventionner ces associations. Je pense qu'en cette période, l'épicerie solidaire aurait du non seulement être ouverte mais que l'accès à l'alimentation distribuée par l'épicerie aurait dû être beaucoup plus universel, être ouvert aux gens dans la ville qui pouvaient en avoir besoin. Ça n'a pas été le cas. Des villes l'ont fait. Et je pense que 5 000 euros de subvention à cette association est dérisoire au regard des besoins qui se sont faits jour durant cette période de confinement où nous savons très bien que nombre de Melunaises et de Melunais ont eu véritablement des difficultés à manger. On pensait que ça ne serait pas possible dans notre pays, et bien ça l'est, et pour des gens qui ne sont pas forcément d'ailleurs en rupture, mais pour des gens qui, durant cette période [...] Donc ça c'est une première chose, et je trouve ça insuffisant. Je remarque aussi que vous avez continué à subventionner des associations qui, sauf erreur de ma part, n'ont pas de frais de fonctionnement, et dont l'action n'était pas proprement nécessaire durant la période de confinement. D'où ma question : pourquoi continuer à subventionner ces associations à ce moment-là ? Mais peut-être allez-vous me répondre que c'est le calendrier et qu'il fallait le faire à ce moment-là, et dont acte. Je remarque aussi que vous avez passé une convention qui, d'ailleurs, ne nous est pas donnée – vous en avez passé plusieurs qui ne nous sont pas données, et particulièrement une avec Fidamuris, et une avec l'UNICOM. Alors, la convention d'objectifs avec l'UNICOM nous ne l'avons pas, et je vous fais la demande, là maintenant, de bien vouloir nous la fournir et donc je réserverais ma réflexion à la lecture de

cette convention. Par contre, Fidamuris j'aurais aimé voir cette convention, parce que vous voyez ce que montre la nécessité que vous ayez eu à passer une convention sur la mise en œuvre en urgence d'actions de médiations, ce que montrent cette convention et la nécessité de cette convention, c'est que nous avons besoin de médiation dans notre ville. Nous avons besoin de médiation dans notre ville, et, jusqu'à quand Monsieur le Maire [...] dont vous êtes le président [...] principal de la médiation comme c'est le cas dans de nombreuses villes qui, à l'instar de Melun, ont une population pour qui ce genre d'actions est rendue nécessaire. Là encore, que vous ayez sollicité Fidamuris en l'état, étant donné le fait que la mairie n'a pas ce genre de service, je trouve que c'est très bien, je trouve qu'il fallait le faire. Par contre, que vous ne meniez pas une réflexion pour qu'enfin nous ayons un service de médiation qui soit intégré aux services de la municipalité et qui joue pleinement son rôle dans une ville où, nous le voyons, nous en avons besoin, là ça m'interroge plus. Qu'en plus, vous passiez cette convention avec une association dont vous êtes le président, là il y a un mélange des genres qui véritablement ne me plaît pas. Enfin, vous avez attribué une subvention de 24 300 euros à l'Association pour les Relations Internationales, l'ARIM. Je pense que c'était dans le calendrier, mais Monsieur Mellier me répondra, et qu'il fallait le faire. On est hors du sujet Covid 2019 mais je vais en profiter pour dire que ça fait des années que je regrette que les enfants de Melun ne puissent pas se déplacer eux aussi dans ces pays d'Europe dont les enfants nous rendent visite – puisque les enfants de tous les pays d'Europe, grâce au travail que fait l'ARIM, viennent à Melun. Mais les enfants de Melun, eux, ne se déplacent pas, et je pense que la Ville subventionnant ces actions, nous devrions pouvoir faire en sorte que les enfants de Melun se déplacent. Et enfin, pour terminer, vous avez aussi attribué une subvention de 86 300 euros à l'association de soins à domicile de la région de Melun et j'aurais voulu savoir si cette association a pu faire son travail pendant la crise que nous traversons – enfin, peut faire son travail, puisque la crise n'est pas terminée – si elle a suffisamment de moyens humains et matériels pour faire son travail, et si la subvention qui est conforme aux crédits inscrits au Budget [...] peut être réévaluée de manière à permettre à ces gens de faire leur travail dans les meilleures conditions possibles puisqu'on a vu combien les personnels de soins et de service à domicile sont sollicités pendant cette crise, combien nous en avons besoin, combien leur utilité sociale est indispensable et rendue flagrante pendant cette crise. Et donc, personnellement, je pense que c'est le moment de nous interroger sur le fait de savoir si on les soutient suffisamment ou non. Monsieur Vogel : Bien. Je voudrais, avant de donner la parole à Kadir Mebarek, vous répondre globalement à un certain nombre de vos observations. Vous avez commencé en nous demandant quelles étaient les dépenses qui relevaient de la procédure d'urgence. Et bien, les seules dépenses qui relèvent de la procédure d'urgence sont les dépenses relatives aux masques. Tout le reste, c'est la procédure ordinaire. Ce qui veut dire que les observations que vous faites sont déjà inscrites dans notre budget, le budget qui a été voté. Après, vous nous dites « la Ville ne fait pas assez pour les associations sociales ». Vous nous en citez deux, mais vous avez oublié les plus importantes comme l'APAM, l'ASSADRM. L'ASSADRM c'est 86 000 euros de subvention. Vous voyez, il ne faut pas masquer un morceau de la réalité. Les associations sociales, ce n'est pas seulement les deux que vous avez citées. Et Melun est connue parmi l'ensemble des communes de Seine et Marne pour faire énormément pour les associations sociales.

Monsieur Mellier : Et le CCAS, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Et sans même parler du CCAS. Ensuite, vous faites un procès d'intention depuis un certain nombre de semaines à Fidamuris. Je voudrais, ici, dire solennellement que

j'ai entièrement confiance en Fidamuris. Je ne me mêle pas de la gestion de Fidamuris. Je ne m'occupe pas des éditoriaux de Fidamuris. Fidamuris se gère elle-même. Mais, en appuyant Fidamuris, je pense qu'on a réussi à faire quelque chose. Je ne crois pas qu'il faille tout mettre en régie. Et là, on a une vraie différence politique. Je crois que les associations sont le meilleur moyen d'intervenir parce qu'elles ont quelque chose de beaucoup plus souple que la Ville elle-même. Et, pour compléter, pour avoir une réponse tout à fait complète, nous procédons par différents moyens : nous avons aussi des moyens Etat, les fameux adultes relais, qui complètent le dispositif. Il n'y a pas que Fidamuris qui fait de la médiation à Melun. Il y a tout un système, et je crois qu'il est complémentaire. Je lui fais confiance. Et les procès d'intention, ce n'est jamais une bonne chose. Tu ne veux rien dire ? Bon, ben j'ai répondu à tout pour une fois, c'est très bien. Valérie Vernin, elle avait demandé la parole depuis un moment. Non ? Ah, on a répondu au début. Je suis perdu à cause de mon masque, je ne sais plus où sont les gens, etc.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, je peux répondre un mot ?

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Un mot sur l'ARIM parce que Madame Monville De Cecco l'a abordé.

Monsieur Vogel : Ah oui, l'ARIM.

Monsieur Mellier : Je crois qu'il y a deux choses. Là, vous avez parlé beaucoup de Melun Ville d'Europe. Melun Ville d'Europe cette année a été supprimé pour cause de Coronavirus partout. Et je rappelle quand même que notre ville jumelle de Crema, située tout près de Bergame, a été très touchée par le Coronavirus. Beaucoup plus que la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Le chef de la délégation italienne est décédé.

Monsieur Mellier : Tout à fait. La somme que vous avez correspond simplement aux trois jumelages, c'est-à-dire Crema, Spelthorne et Stuttgart Vaihingen. Tout ce qui concernait Melun Ville d'Europe a été annulé cette année. La réflexion que vous avez eue, que vous avez mis sur la table, on l'a aussi. Mais je voudrais faire une remarque d'ordre général, Monsieur le Maire. On ne peut pas oublier, moi je ne l'ai pas oublié. C'est un Conseil Municipal un peu extraordinaire, c'est la première fois que ça se passe – normalement, un Conseil Municipal ne se réunit jamais entre deux tours d'élections municipales. Jamais. C'est complètement interdit par la loi. Là, il se trouve que, comme à l'époque on ne savait pas quand allait avoir lieu ce fameux second tour, on a permis de le faire. Mais il faut bien considérer que l'équipe actuelle qui gère la ville, c'est l'équipe de Melun Cap 2020, équipe qui a été élue en 2014. Elle a donc des choses à faire, et elle doit expédier les affaires courantes. Elle n'a pas à réfléchir, cette équipe, sur ce qui viendra demain. C'est à l'équipe qui viendra ensuite, quelle qu'elle soit, de définir les orientations de la ville, ou alors on marche sur la tête. Je sais bien que, depuis un certain temps, on marche sur la tête. On voit bien ce qui se passe avec toutes ces communes qui ont élu des maires qui ne sont pas installés, des anciens maires qui ont été battus qui continuent à gérer les affaires – alors, ce n'est pas le cas de Melun, bien entendu, puisque nous on continue, et comme le résultat du premier tour nous a été plutôt favorable, on considère qu'on a une certaine légitimité à le faire ; mais c'est limite, limite, quand même, quand on réfléchit. Quand on parle de démocratie, Madame Monville De Cecco, non mais il

faut quand même se poser des questions. Et vous êtes en train de dire « vous auriez dû faire ci, vous auriez dû faire ça » comme si tout était joué. Mais nous, on est démocrate. On attend que le deuxième tour des élections ait lieu. Et je vais en terminer par là. Parce qu'une des raisons pour lesquelles je ne me serais jamais associé effectivement à travailler avec les élus des oppositions, c'est ce qu'on a déversé pendant des semaines, depuis le premier tour, sur le Maire de Melun dans les réseaux etc. Si je ressors aujourd'hui la manière dont on a traité le Maire, la manière honteuse – pour ne pas dire plus – de ce que vos amis ont dit sur le Maire de Melun. On a le droit de tout dire parce qu'on peut considérer qu'on était encore dans la campagne municipale, mais enfin, il y a des limites à l'indécence. Le Maire, il a été malade, profondément malade. Il a perdu sa mère pendant ce temps, et ce n'a pas été facile pour lui de faire des obsèques. Pendant ce temps-là, on pouvait lire sur les réseaux des choses abominables qu'on n'ose même pas répéter ici. Alors, franchement, je veux bien tout ce qu'on veut, Madame Monville De Cecco, mais en l'espèce, pour moi, la démocratie, ce n'est pas les débats. Les Melunais, ils n'en ont rien à faire de la réunion du Conseil Municipal. Ce qui les intéresse, c'est le contact que les élus, quels qu'ils soient, Opposition ou Majorité, ont eu pendant toutes ces semaines. Et ce contact, il a eu lieu. C'est tout ce que je peux vous dire. Madame Durand : Moi, je veux répondre à Henri. Henri, avec tout le respect que j'ai pour toi, je te trouve très culotté. Très culoté parce que, très sincèrement, on est là aujourd'hui parce qu'on a été plusieurs élus à demander ce conseil. J'en fais partie. Tout à l'heure, chacun s'est exprimé et je ne l'ai pas ouverte, je n'ai rien dit. Je n'ai rien dit parce que mon objectif, c'est d'avancer ensemble. Alors si on parle d'irrespect, on peut encore en parler pendant longtemps. Parce que, si on parle de masques, je vous rappelle que je me suis entretenue avec Monsieur Battail, j'ai demandé des masques pour les commerçants et, Catherine, tu ne peux pas dire le contraire. Ce qui s'est passé, c'est que sur certaines photos aussi, j'ai été coupée au montage [...] Alors, moi, je veux bien être gentille, je veux bien qu'on travaille tous ensemble parce que c'est ce qu'on demande aujourd'hui. Je ne parle pas de Macron, je ne parle pas d'En Marche – même si le Maire l'est – je n'en ai rien à faire. Ce n'est pas mon objectif. Aujourd'hui, mon objectif c'est qu'on travaille tous ensemble pour les Melunais. Parce que moi, j'ai été confinée à Melun. J'ai été malade, on a été malade. Monsieur le Maire a perdu sa maman, j'en suis désolée pour lui ; malheureusement, et j'en suis désolée aussi, ce n'est sûrement pas le seul dans cette salle qui a perdu un proche, j'en suis désolée. Malheureusement, c'est comme ça. Moi, ce que je veux aujourd'hui, c'est que les Melunais, on travaille pour eux. Alors, vous allez me dire « oui, c'est ce qu'on fait ». Peut-être. Mais on n'a pas de communication et je trouve ça dommage. Je trouve ça dommage de demander des masques, parce que dans les masques que vous avez commandés, on a également des masques de la Région. Vous avez parlé tout à l'heure du Fonds de Solidarité de la Région, on a des masques de la Région – on en a distribués à la gare de Melun, on en a distribués aux commerçants et on en a distribués également au personnel de la Ville. Alors, moi je veux bien qu'on fasse des tribunaux politiques pendant les deux heures qui vont suivre, mais je ne suis pas d'accord pour qu'on parle d'irrespect de tout le monde.

Monsieur Vogel : Bien, euh....

Madame Durand : Non, non, j'ai une question. A la base, mon intervention était quand même pour une question.

Monsieur Vogel : Pardon.

Madame Durand : Par rapport aux Copains du Coin, j'ai une question sur les Ateliers du Coin. Puisqu'il n'y a pas de valorisation sur les Copains du Coin, je voulais savoir concernant les Ateliers du Coin, puisque d'après ce que j'ai compris, il y a un lien entre les Copains du Coin et les Ateliers du Coin, je voulais savoir vu qu'ils ont deux locaux, qui subventionne, comment ça fonctionne. Voilà. Monsieur Vogel : Avant que Kadir ne réponde sur les Copains du Coin, je voudrais préciser une chose : les masques de la Région, c'est un accord entre le Maire de Melun et la Présidente de la Région, Valérie Péresse, qui nous a permis de déterminer même le nombre de masques qui nous a été remis. Nous sommes aux premières loges. Ce n'est pas des masques qui sont arrivés comme ça, par hasard. Et on en a plus que ce qui correspondait à notre population. La question sur les Ateliers du Coin.

Monsieur Mebarek : En fait, ce qui a été porté à votre attention ce soir dans le cadre de cette décision du Maire, ce sont les subventions qui ont été versées durant la période et qui sont, comme vous l'avez dit, Madame Monville De Cecco, la très juste application du budget qui a été voté avant le premier tour. Les Ateliers du Coin n'ont pas reçu de subvention en tant que telle. Il y a des locaux qui sont mis à sa disposition, qui sont utilisés comme pour d'autres associations à qui l'on remet des locaux. Mais le tableau que vous avez ne porte bien que sur les associations qui ont reçu une subvention. Et pour avoir une information complète, on a mis dans la marge à côté la revalorisation des locaux lorsqu'en plus de la subvention, des locaux sont donnés. Mais en ce qui concerne les Ateliers du Coin, il n'y a aucune subvention qui est versée à ce titre.

Monsieur Vogel : D'accord. Donc c'est bon. Qui d'autre ? Oui, Mourad.

Monsieur Salah : Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. C'est sans émotion que je vais intervenir, parce que ça fait deux mois et demi qu'on est au taquet, pour la plupart d'entre nous. Il n'y a nullement besoin d'être élu pour être au plus près des Melunais : il y a suffisamment d'associations sur Melun qui sont à la fois soutenues par la Ville, mais aussi soutenues par l'agglo, parce que les associations sont champs social – dont Fidamuris. Et dès le départ, avec Monsieur Plessier qui est directeur, on s'est dit qu'il fallait une action de médiation sur les Hauts de Melun et sur l'ensemble de Melun, sur la problématique du Covid 19, une approche pédagogique et une approche de médiation, et en particulier une approche sur les violences intrafamiliales. C'est cette action qu'on a menée à marche forcée en essayant de préserver l'intégrité de notre équipe, non sans mal. Moi, je me félicite qu'on ait pu le faire. Je souhaite que l'on puisse continuer à le faire. J'ai compris que l'ensemble des élus l'avaient fait, y compris de l'Opposition, lorsque vous aviez tous voté à l'unanimité pour ce projet qu'est Fidamuris qui est un mur, mais un mur qui tient un édifice. Toutes celles et tous ceux qui êtes ici, vous avez divers horizons. Donc, c'est parfois difficile de prendre des coups, mais on les supporte, ce n'est pas le problème. Sur le mélange des genres, non. L'idée de Fidamuris, c'était aussi être un savant mélange sur le champ social et sur le champ économique, mais une économie qui vient se reverser sur le champ social, une économie solidaire. Il n'y a pas de mélange des genres, il n'y a pas quelque chose de malsain, des dividendes où je ne sais quoi. Au contraire, on est plutôt sur de la formation professionnelle : il y a eu une réforme de la formation professionnelle avec de l'apprentissage, et on est là-dessus. On est même sur une démarche proactive parce que le lendemain du Covid 19 n'est pas ce que l'on a connu. On est face à des difficultés très importantes, et plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien et de votre solidarité. Voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Ecoutez. Moi, je ne vais pas céder à cette manière de faire de la politique où l'on discrédite la politique – ce que vient de faire Monsieur Mellier c'est-à-dire « les Melunais n'en ont rien à faire de ce Conseil Municipal ». Je suis personnellement assez sidérée par ce genre de réflexion de la part de quelqu'un qui est un élu, justement municipal. Je crois au contraire que nous avons véritablement besoin de démocratie, c'est-à-dire de discussion, puisque la démocratie c'est ce qui nous permet de ne pas être d'accord, tout en vivant en paix. La démocratie nous permet de ne pas être d'accord, mais on discute et ensuite il y a des élections qui permettent aux gens de décider de majorités qu'ils veulent voir au pouvoir ; ce qui n'empêche qu'il y a des oppositions, et que ces oppositions sont là pour faire valoir le point de vue de ceux qu'elles représentent et qu'elles ont toute légitimité à représenter. Et je voudrais, de ce point de vue-là, dire à Monsieur le Maire, mais aussi à Mourad – puisque l'une des réflexions qu'il a dites ici m'y a fait penser – que nous représentons une partie des habitants de Melun, une partie des aspirations politiques des habitants de Melun. Nous n'avons aucune intention d'imposer notre point de vue politique. Mais, parce que nous sommes élus dans cette assemblée, de faire valoir ce point de vue politique. Et de le porter au débat, et de le porter à la discussion. De s'entendre dire qu'une démarche comme la nôtre est illégitime, parce que parmi nous des gens ont été malades ou parce que parmi nous des gens ont des proches qui ont été frappés par la maladie, ou qui sont décédés pour d'autres raisons, je suis désolée. Je suis désolée, mais la démocratie ne s'arrête pas à nos difficultés singulières et personnelles. Nous en avons tous, Monsieur Mellier. Et je ne fais pas état ici des miennes, et je ne l'ai jamais fait, parce que je n'ai l'intention de faire pleurer personne. Parce que je ne pense pas que ce soit comme ça que l'on fasse de la politique. Mais nous avons tous pris des coups dans cette élection. Nous en avons donnés, et nous en avons reçus, parce que c'est aussi le jeu de la démocratie de dire que « non, je ne suis pas d'accord ». Non, je ne suis pas d'accord pour que Monsieur le Maire soit le président de l'association Fidamuris, parce que je pense qu'une association dont le Maire est président est moins indépendante qu'une association qui n'a aucun lien spécifique avec la Majorité qui gouverne la Ville. Non je ne suis pas d'accord avec ça. Je ne suis pas d'accord non plus pour que dès le début, la Mairie délègue à une association, quelle qu'elle soit, la médiation. Parce que je pense que Melun a besoin d'un service municipal de la médiation. Parce que je pense que la population de Melun a besoin d'un service municipal de la médiation. Donc non, je ne suis pas d'accord. Je vais continuer de dire que je ne suis pas d'accord ; j'ai été élue pour ça, et j'espère qu'en juin je serai à nouveau élue pour ces idées politiques, pour cet idéal politique que Claude, Thierry et moi représentons ici. Un idéal, d'ailleurs, que nous pouvons partager parfois au-delà de notre propre famille politique puisque c'est ce qui a fait qu'aujourd'hui nous sommes tous ici, cet attachement à l'idéal démocratique. Ce qui fait que non, on n'a pas à gérer avec des associations le confinement ou le déconfinement sans rendre de compte aux Oppositions. Les Oppositions ont toute légitimité à discuter des décisions qu'on prend, pour les appuyer – parce qu'encore une fois, comme je vous l'ai dit, nombre de décisions que vous avez prises pendant cette crise, personnellement, mais je pense représenter au moins le groupe Bien vivre à Melun ici, nous l'aurions fait aussi. Nous n'aurions pas forcément mis les mêmes conditions, nous ne l'aurions pas forcément fait de la même façon, mais nous l'aurions fait aussi. Mais, une chose que nous aurions fait, et que vous n'avez pas faite, c'est que nous aurions convoqué un Conseil Municipal immédiatement, parce que nous n'aurions jamais confiné la démocratie. Nous avons une idée de la démocratie qui n'est pas celle que vous venez de défendre ici, Monsieur Mellier, et je suis triste de ça parce que ça fait six ans qu'on

fait de la politique ensemble et qu'on s'est plusieurs fois affrontés vous et moi...

Monsieur Vogel : Non, non, non. Henri. On ne répond pas.

Madame Monville De Cecco : ... mais il me semblait que nous avions, ensemble, un certain plaisir à cet affrontement parce que c'est ce qui fait la richesse de la démocratie.

Monsieur Vogel : Bon, Madame Monville De Cecco, je voudrais juste dire deux choses. Là, le débat s'égaré. Vous n'avez pas le monopole de l'idéal démocratique. Nous partageons tous cet idéal ici. Vous avez l'air de dire, première chose, il n'y a pas ceux qui ne sont pas les démocrates qui sont ici, puis vous. Si on est ici, c'est un Conseil Municipal démocratique. Deuxièmement, on ne peut pas vous laisser dire que ça ne se passe pas de façon démocratique à Melun. Je vous ai dit tout à l'heure tout ce que nous avons fait pour justement informer, associer, etc. Ce débat a lieu et il purge l'ensemble des griefs que vous pourriez avoir. On est là pour parler ensemble, démocratiquement, des problèmes que Melun pourrait avoir etc. Enfin je voudrais revenir sur Fidamuris. Encore une fois, il y a une muraille de Chine : je ne me mêle pas de la gestion de Fidamuris. Vous dites ce serait mieux en régie ; mais qui serait le chef de Fidamuris en régie ? Le maire, sans muraille de Chine. Donc, une fois pour toutes c'est une autre façon de gérer. Je pense que c'est celle que nous avons lancée parce que l'on pense que c'est la plus dynamique. J'ai fait confiance à Patrick Plessier, je lui fais toujours confiance. Je ne me mêle pas de la gestion de Fidamuris. Je la soutiens, moralement, par mes relations, par tout ce que je peux faire pour qu'ils deviennent quelque chose de grand. Et Fidamuris, ça devrait être quelque chose qui ne prête même pas à discussion. Si vous saviez, et là je reviens sur le terrain, si vous saviez tout ce que Fidamuris a fait pendant cette période – c'est pour ça que tout à l'heure il était ému – c'est au-delà de toute querelle politicienne. C'est au-delà, on ne devrait même pas en parler. C'est très bien que l'on parle ici de choses, mais il y a des choses qu'il ne faut pas dire. Ségolène Durand. Et après, je pense qu'on pourrait passer au point suivant parce qu'on a épuisé pas mal de choses, là. Ségolène Durand.

Madame Durand : Juste pour dire que je m'abstiens parce que j'aurais aimé avoir les conventions pour étudier la question.

Monsieur Vogel : D'accord. Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Il y a un marché qui concerne les établissements d'accueil des personnes âgées. Ma question est toute simple, c'est de savoir s'il a été fait un diagnostic énergétique en préalable aux travaux qui sont prévus et quels ont été les résultats de ce diagnostic énergétique, et si effectivement il n'y a pas d'autres mesures à prévoir que l'installation de ces appareils.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui répond ? Jérôme, allez.

Monsieur Olzier : Sur les diagnostics énergétiques des deux FRPA, il y a eu un diagnostic qui a été fait au titre du CPE qui a été passé il y a quelques années de ça. Là, je suppose que vous parlez du marché pour les climatisations des salles communes des deux FRPA. Un bureau d'études a été missionné en amont des travaux qui démarrent actuellement, de telle sorte que le calibrage des installations se fasse en fonction de la structure du bâtiment et de son isolation.

Monsieur Bourquard : Est-ce qu'il est prévu un remplacement des huisseries ? Et l'installation d'une protection supplémentaire sur les toits plats ?

Monsieur Olzier : Pas dans l'immédiat, mais effectivement ce sont des travaux futurs qui pourront envisagés être faits dans les diagnostics.

Monsieur Vogel : Merci. Il n'y a pas de vote, le Conseil prend acte. Alors, on passe à la délibération suivante, la délibération 3.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

3 - EXAMEN DE LA DELEGATION ACCORDEE DE DROIT AU MAIRE PENDANT LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Monsieur Vogel : Je vous ai dit tout à l'heure que les seules dépenses qui ont été faites dans le cadre de la période d'urgence, c'est les dépenses relatives aux masques. Je voudrais simplement rappeler un certain nombre de points purement juridiques qui permettent d'expliquer la situation juridique actuelle en termes de pouvoirs du maire. Suite à l'adoption de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a adopté plusieurs ordonnances relatives au fonctionnement des collectivités territoriales. C'est ainsi que l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 prévoit que les délégations en matière d'emprunts ayant pris fin en 2020 sont rétablies à compter de son entrée en vigueur et restent valables jusqu'à la première réunion du conseil municipal suivant cette entrée en vigueur. Par une Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des collectivités locales, le Gouvernement a accordé au maire une délégation de plein droit dans l'ensemble des matières listées dans les alinéas 1, 2, 4 et 29 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des emprunts pour lesquels l'ordonnance du 25 mars 2020 a prévu des dispositions spécifiques. Pour votre parfaite information, je vous en fais lecture : « le maire a le pouvoir : premièrement, d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation de propriété communale. Deuxièmement, de fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Quatrièmement, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Vingtièmement, d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue à l'alinéa 1 de l'article L123-19 du Code de l'Environnement. Pour ce dernier point, il s'agit de plans, programmes et projets non soumis à une enquête publique. Ce texte a également accordé au maire une délégation pour procéder à l'attribution de subventions aux associations et accorder des garanties d'emprunts aux organismes agréées. L'Ordonnance du 1er avril 2020 précise que la question de l'étendue des compétences déléguées au maire doit être portée à l'ordre du jour de la première réunion du Conseil Municipal qui suit son entrée

en vigueur. Vous êtes donc invités aujourd'hui, et c'est très important, à vous prononcer d'une part sur le maintien de la délégation donnée au Maire par la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016 portant sur les emprunts (3°), d'autre part sur le maintien dans sa totalité les compétences déléguées au Maire par l'article 1er de l'Ordonnance n° 2020 - 391 du 1er avril 2020 jusqu'au terme de la période d'état d'urgence sanitaire. Est-ce qu'il y a des observations par rapport à cette délibération ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : La première des remarques, mais le débat a déjà été très largement effleuré, c'est d'abord pourquoi avoir tant tardé à soumettre au Conseil Municipal cette délégation qui vous donne ces pouvoirs exceptionnels dans une période exceptionnelle ? Ca, c'est la première des remarques. Et encore une fois, je voudrais revenir sur ce qui, moi, me semble être une gestion d'une crise aussi exceptionnelle que celle qu'on traverse qui aurait été de nature à mobiliser l'ensemble de la population, et donc qui aurait associé l'ensemble des obédiences politiques qui sont ici représentées autour de décisions qui, pour la plupart d'entre elles, sont rendues nécessaires par la situation dans laquelle on est. Je veux souligner encore une fois, que si enfin nous avons cette discussion, et que si enfin le Conseil Municipal va pouvoir s'exprimer sur ces délégations qui vous sont données, c'est bien parce que six de ces membres ici, huit pardon, ont demandé à ce que ce Conseil se tienne. Et je rappelle que ces huit personnes-là n'appartiennent pas aux mêmes familles politiques – c'est un bon signe démocratique, ça, que nous n'appartenions pas aux mêmes familles politiques. Je voudrais dire que nous allons évidemment voter contre. Nous allons voter contre parce que nous estimons que la situation ne requiert pas que vous ayez davantage de pouvoirs que vous en avez et que, au contraire, comme je viens de l'expliquer, elle nous obligerait davantage encore à travailler ensemble et à savoir nous parler, et à savoir trouver des modalités d'actions qui soient consensuelles entre nous. Nous allons voter contre parce qu'une des choses qui tuent la politique dans notre pays, c'est les institutions de la Vème République – des institutions qui font que, malheureusement, la décision est remise à une majorité pendant cinq ans, six ans, ça dépend de l'assemblée où on se situe et que cette majorité fait absolument ce qu'elle veut tant qu'elle garde la majorité dans l'assemblée, sans avoir du tout à négocier, à essayer d'entrer dans un travail de conviction avec ses oppositions. Moi, ça me navre. Je suis résolument contre les institutions de la Vème République dont on voit l'effet qu'elles produisent, c'est-à-dire un éloignement de nos concitoyens de la politique. Je pense que de renforcer ce qui, selon moi, constitue les principaux défauts de la Vème République est une erreur, et donc nous allons voter contre. Cela n'a rien à voir avec votre personne, ça n'a rien à voir, encore une fois, avec le fait d'aimer untel ou pas, c'est un principe politique – je veux davantage de démocratie. Nous nous battons pour qu'il y ait davantage de démocratie, pour que les citoyens dans la ville soient davantage associés aux décisions qui sont prises. Il se trouve que nous avons une démocratie de représentation, ces citoyens sont donc représentés par des élus dans les assemblées. Il me semble que ces élus, et l'ensemble de ces élus doivent participer aux décisions qui sont prises, et je regrette donc cette verticalité du pouvoir dont on nous propose aujourd'hui de la renforcer. Donc nous voterons contre.

Monsieur Vogel : Ok. Votre intervention est très très loin des préoccupations de la Ville. On se trouve ici dans l'amphithéâtre où a lieu le cours de droit constitutionnel de première année, alors vous pouvez ne pas être contente des institutions de notre pays, mais ce n'est pas à ce niveau-là que ça se règle. Moi, je voudrais répondre à vos différentes observations. Ca ne fait que huit jours qu'on est sorti du confinement, donc il n'était pas très cohérent de convoquer le Conseil Municipal pendant la période de confinement. J'estime qu'on n'est pas très en retard ;

on ne pouvait pas le faire plus tôt. J'avais déjà lancé les services sur l'organisation d'un Conseil Municipal dans des conditions un peu meilleures, mais vu votre action, il a fallu accélérer les choses, et c'est pour ça que ça se passe dans les conditions actuelles. Alors, vous allez voter contre. Et bien, vous prenez là une lourde responsabilité. Vous aviez déjà voté contre le budget pour des raisons purement idéologiques et politiciennes. Ce budget, grâce auquel nous avons pu gérer la Ville durant toute cette période, heureusement que nous l'avions voté parce que ça a été le moyen de faire face à tous les problèmes qui se sont posés. Mais vous votez contre alors qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait. C'est très grave. Moi, je demande solennellement à toutes les personnes présentes ici de voter pour, parce qu'il faut évidemment pouvoir réagir – acheter des masques quand le problème se pose et ne pas passer par des marchés publics. Evidemment, c'est très important de voter pour le maintien de ces pouvoirs. Et je pense que je n'en ai pas abusé : je vous ai dit tout à l'heure que c'est simplement pour faire face à la situation que je me suis servi de ces pouvoirs. Le Maire n'est pas un dictateur. Et ce n'est pas une question de personne, c'est ma philosophie politique. Moi aussi, je suis un grand démocrate comme vous ; j'y crois à la démocratie. C'est pour ça qu'il n'y a eu aucun abus, d'aucune sorte. Et ce que vous êtes en train de dire, « je vais voter contre parce que la Vème République est organisée de telle façon », ça n'a absolument rien à voir avec les problèmes des Melunais. Prenez en compte la situation actuelle à Melun, ici. Nous avons besoin d'un vote positif. Vous avez dit tout à l'heure « il faut qu'on soit tous unis », et bien là, c'est l'occasion de l'être. Il ne faut pas dire qu'on doit être tous unis et faire le contraire de ça. Non, je vous donne la parole après. Il ne faut pas dire « on est tous unis » et avoir un vote systématique d'opposition comme celui que vous allez avoir, si on est tous unis. Il y a une grande cause. La cause, c'est la santé de notre population. Il n'y a aucune raison de voter contre, sauf des raisons politiciennes. Voilà. Moi, je demande aux membres du Conseil Municipal, quel que soit leur bord politique, de voter pour cette délibération. Et on passe au vote. Monsieur Bourquard, mais très court, parce que je crois que tout a été dit. Vous avez eu droit à un sacré temps de parole tout à l'heure.

Monsieur Bourquard : Ce que je voulais dire, c'est que l'inquiétude actuelle, c'est de savoir aussi quand nous reviendrons à un fonctionnement démocratique. Je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas su faire. Et là vous nous dites, on continue à ne pas savoir faire. Mais êtes-vous en capacité d'innover un peu dans votre pensée démocratique, de prendre des risques sur la participation de l'Opposition ? Tout cela pourrait rassurer tout le monde. Mais là, en fait, c'est uniquement la reconduction d'un état des choses qui n'est pas du tout fait pour rassurer nos concitoyens. Vous pensez effectivement que personne ne va s'inquiéter de ça. Mais si. Bien sûr. Le monde associatif français s'en est inquiété. Le collectif des associations citoyennes s'en est inquiété. Et tous demandent d'avoir soit, effectivement, un retour au fonctionnement normal de nos institutions, soit que les politiques majoritaires soient en capacité d'avoir d'autres pratiques pour associer leurs oppositions.

Monsieur Vogel : Bien. Je pense avoir associé l'Opposition tout au long des évènements. Je pense que la démocratie est évidemment un peu mise entre parenthèses en période de crise. Je pense que nous sommes toujours en période de crise. Je pense que la chose la plus importante est de prendre soin de notre population. Et je pense qu'il faut accepter ça. Et donc je propose donc cette délibération, je la soumetts aux voix. Vous savez que ceux qui ont un pouvoir – et certains en ont deux – ceux qui en ont deux, ils font comme ça. On additionnera leur voix plus deux pouvoirs. Ceux qui ont un pouvoir, ils font comme ça, comme ça on additionne. Donc, qui est-ce qui s'oppose à cette délibération? Doucement, on va vous compter. Qui est-ce qui

s'abstient ? C'est adopté. On passe à la délibération suivante, délibération 4. Kadir.

Adopté par 3 voix contre et 13 voix pour, le Conseil Municipal :

MAINTIEN la délégation donnée au Maire par la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016 portant sur les emprunts (3°).

MAINTIEN dans sa totalité les compétences déléguées au Maire par l'article 1^{er} de l'Ordonnance n° 2020- 391 du 1^{er} avril 2020 jusqu'au terme de la période d'état d'urgence sanitaire.

4 - COVID 19 - DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES MELUNAISES AYANT DES ENFANTS INSCRITS A LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE POUR LES DÉPENSES ALIMENTAIRES DURANT LE CONFINEMENT

Monsieur Mebarek : Il s'agit du dispositif qui a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le Maire concernant l'attribution aux familles melunaises dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires de bons d'achat alimentaires. Ce sujet est venu parce qu'on a constaté – comme l'Etat a constaté -- pendant cette période de confinement que beaucoup de familles ont eu des difficultés à joindre les deux bouts en ce qui concerne l'alimentation de leurs enfants. Quelques jours avant l'annonce de notre dispositif, l'Etat a mis en place une enveloppe globale d'environ 40 millions d'euros qui avait vocation à octroyer des subventions de 150 euros aux familles bénéficiaires des minimas sociaux, ou alors bénéficiaires de l'APL. La Ville, elle, a souhaité concentrer ses efforts sur les familles dont on pensait qu'elles étaient particulièrement touchées par cette période de confinement, puisque lorsque l'école fonctionnait, nos cantines fonctionnaient, ces enfants – en particulier pour les familles les plus modestes – pouvaient bénéficier d'un repas au tarif le plus bas – aux tarifs dits sociaux puisque je vous rappelle que le tarif le plus bas est d'environ 1,05 euro de mémoire, et notre tarification permet à beaucoup de familles melunaises de mettre leur enfant au restaurant scolaire, et d'avoir un repas équilibré ; repas équilibré qui est souvent le seul repas équilibré de la journée pour ces enfants. Avec la période de confinement, les enfants se sont retrouvés à la maison, avec les familles devant assumer leur alimentation avec un coût de repas qui, lorsqu'il est préparé à la maison, est plus élevé que les fameux 1 euro des tarifs sociaux. C'est ce qui explique que nous ayons concentré nos efforts sur ces familles-là, qui fréquentent nos restaurants scolaires, considérant que les enfants scolarisés dans nos écoles mais qui ne fréquentaient pas le restaurant pour eux le confinement ne changeait pas grand-chose puisque les enfants continuaient à déjeuner dans leur foyer. Cette mesure, elle a concerné, comme le Maire l'a dit tout à l'heure, 2 164 familles, pour 3 156 enfants au total. Nous avons fait le choix d'appliquer cette mesure à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent nos restaurants scolaires, parce que nos tarifications, certes, s'appliquent avec un éventail assez large – on part du tarif dit social pour arriver à un tarif plus élevé qui tient compte des ressources des familles – mais pour autant, parmi les tranches moyennes de nos tarifications, nous avons des familles qui sont fondamentalement de la classe moyenne, qui n'ont pas de moyens financiers conséquents, et pour lesquelles cette période de confinement a également été une difficulté pour nourrir les enfants, d'où ce choix de généraliser la mesure à l'ensemble des bénéficiaires de nos restaurants scolaires. Pour autant, pour tenir compte de cette

différence qui peut exister dans les ressources des uns et des autres, on a appliqué une différenciation dans cette allocation, dans ces bons qui ont été octroyés, en fonction des barèmes de tarification puisque les quatre premières tranches – vous savez que la restauration scolaire est assise sur quatorze tranches de quotients familiaux qui tiennent compte des ressources des familles – qui sont en raccourci les tranches les plus fragiles, le montant de l'allocation a été fixé à 60 euros par enfant, pour le premier enfant. Et pour les familles dont les quotients étaient dans les tranches moyennes, entre la cinquième et la dixième tranche, nous avons fixé un coût de participation pour le premier enfant. Enfin, pour les quatre dernières tranches, nous avons fixé un montant d'allocation de 40 euros par enfant. Etant précisé que les montants dont je viens de vous faire part concernaient le premier enfant, le montant de l'allocation à partir du deuxième et troisième enfant a été lissé à un niveau de 40 euros pour les enfants qui composent ces foyers. Cette mesure, qui n'était pas inscrite au budget puisqu'il s'agit d'une mesure d'urgence qui a été prise en soutien de ces familles, s'élève à un montant total de 143 390 euros, donc un petit moins de 150 000 euros qui ont été octroyés à ces familles. Un dispositif assez large de distribution de ces bons a été mis en place. Le Directeur Général évoquait tout à l'heure le dispositif mis en place pour la distribution des masques dans plusieurs points de la ville, et bien nous avons inauguré ce dispositif justement avec la distribution de ces bons alimentaires. A ce jour, les familles qui sont venues récupérer ces bons s'élèvent à 70 % du nombre de familles qui ont été visées par le dispositif, ce qui peu ou prou représente également l'équivalent de 70 % de la somme dont je vous parlais. Pour permettre aux familles qui ne sont pas encore venues récupérer ces bons de pouvoir en bénéficier, ces bons étant valables jusqu'au 31 juillet, il est proposé à ces familles de les retirer au sein des services de la Ville – cette fois-ci, ce sera aux familles de prendre attache avec les services -- jusqu'au 15 juin. Nous laissons donc encore un mois aux familles pour pouvoir retirer ces bons. Et, dernier point de mon intervention, ces bons, nous avons souhaité qu'ils aient également une deuxième fonction : la fonction prioritaire était de soutenir ces familles, mais c'était également d'injecter cette somme d'environ 150 000 euros dans l'économie locale. Nous aurions pu octroyer un virement sur les comptes des familles. Mais il a été préféré d'octroyer ces bons d'achat d'une part parce que ça correspondait aux besoins, qui étaient de nourrir les enfants. Et ces bons d'achat utilisables exclusivement dans les commerces alimentaires de la ville – il y a une trentaine de commerçants alimentaires de la ville qui sont concernés à différents endroits de la ville (le nord, le centre, le sud) – ont été achetés via l'UNICOM, donc Catherine en reparlera tout à l'heure puisque c'est l'objectif de la délibération qui suit. L'objectif pour nous était effectivement de faire d'une pierre deux coups si je puis dire, d'injecter 150 000 euros dans le soutien au commerce local qui est également une des victimes de cette crise sanitaire. Merci de votre attention.

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Il y a plein de choses à dire sur cette délibération-là. D'abord, je remarque que vous vous contredisez puisque vous venez de dire que ces 143 000 euros n'étaient pas au budget. Monsieur le Maire nous a expliqué tout à l'heure qu'il était indispensable de voter et que nous avons eu tort de voter contre le budget parce que sinon vous n'auriez rien pu faire, la preuve étant que cette somme n'y était pas et vous avez quand même pu l'affecter à ces mesures que vous avez prises. Juste aussi souligner que la réduction de la Taxe Foncière contre laquelle nous avons voté au moment du Vote du Budget nous a coûté 500 000 euros et que ces 143 000 euros pour faire œuvre de solidarité à l'endroit des familles – et je vais y venir après parce qu'il y a beaucoup de choses à dire là-dessus –

auraient pu être complétés de ces 500 000 euros qui aujourd'hui nous manquent pour une véritable politique solidaire vis-à-vis des familles melunaises qui en ont besoin. Ensuite, vous êtes extraordinaire, Monsieur Mebarek, mais vraiment, vous avez une manière de présenter les choses où on l'impression que l'on a affaire ici à de grands socialistes qui ont l'intention de faire de la redistribution alors qu'en réalité, ce que vous faites, c'est de la communication. Pourquoi ce que vous faites c'est de la communication ? Il ne faut pas avoir fait beaucoup d'études pour faire un calcul rapide. Une famille aujourd'hui qui se situe au coefficient familial le plus bas – et je rappelle ici que les coefficients familiaux n'ont rien à voir avec ceux de la CAF, que c'est ceux de Melun et qu'ils empêchent nombre de familles de pouvoir inscrire leur enfant à la cantine parce que le tarif reste trop cher. Il y a des familles qui ne sont pas à 1 euro et qui font partie de cette classe moyenne dont vous avez parlé tout à l'heure, qui sont plutôt à 4 euros et quelques, et pour qui la cantine est trop chère parce que le calcul du coefficient familial fait que c'est trop cher. Et ça, c'est de votre ressort puisque c'est un calcul que vous avez fait. Ensuite, je vais terminer. Si on prend une famille de trois enfants au coefficient familial qui lui permet de payer le tarif le plus bas – 1 euro. Au maximum donc, elle touchera 60 euros pour le premier enfant, et 40 euros pour les deux suivants. Elle aura donc touché, sauf erreur de ma part, 140 euros. Si vous prenez une famille au coefficient familial le plus haut, c'est-à-dire une famille qui a les revenus qui lui permettent, en tout cas d'après votre jugement – à votre discrétion – de payer 5,25 euros, cette famille touchera 40 euros pour le premier enfant, et 40 euros pour les deux suivants. Elle aura donc touché 120 euros. Autrement dit, les familles les plus aisées de Melun, qui ont trois enfants, toucheront 120 euros. Les familles les plus pauvres de Melun, qui ont trois enfants, toucheront 140 euros. Comme mesure redistributive, on fait mieux, alors même, et vous le savez très bien, que la différence de revenus entre ces familles peut être de 1 à 20 voire de 1 à 30. Ce n'est pas une mesure de redistribution, ce n'est pas une mesure sociale. C'est une mesure -- vous avez jugé du fait que vous aviez moins de dépenses durant cette période, vous reversiez aux familles. Mais ce n'est pas une mesure de redistribution, parce qu'il aurait fallu considérablement plus avantager les familles du bas de l'échelle sociale et qu'on se demande par contre quel était l'intérêt, là, vis-à-vis des familles du haut de l'échelle sociale. La mesure que vous avez prise aujourd'hui n'est pas une mesure de redistribution, comme je viens de le démontrer, et en plus elle exclut de fait de nombreuses familles melunaises qui n'ont pas leurs enfants inscrits à la cantine. Et ça peut être parce que les parents peuvent les garder le midi, mais ça peut être aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, parce que les parents n'ont pas accès à la cantine parce que c'est trop cher, eu égard au calcul du coefficient familial fait par la mairie. Et ça ne signifie pas pour autant que ces familles n'ont pas eu de difficultés économiques ; elles en ont eu, elles ont été nombreuses à en avoir, et celles-ci sont passées totalement au travers de vos radars. Vous ne les avez absolument pas vues. Donc, la mesure que vous avez prise et que vous nous présentez comme une grande mesure sociale n'est pas la grande mesure que vous prétendez être. Et c'est une mesure qui, en volume, avantage les familles les plus aisées de la ville, ce qui – et c'est le moins qu'on puisse dire – est particulièrement frappant pour une mesure qui se prétend une mesure de redistribution.

Monsieur Mebarek : Madame Monville De Cecco, vous nous reprochez de faire de la communication, mais je pense que vous en faites autant. Henri Mellier l'a dit tout à l'heure, nous sommes dans l'entre-deux tours, la campagne continue, et également de votre côté, Madame Monville De Cecco. Donc, les leçons, ça va bien. On l'a dit tout à l'heure – enfin, je l'ai dit dans mon propos – la mesure visait à prioritairement répondre aux difficultés des familles les plus modestes. Nous avons par ailleurs fait le choix de la généraliser à l'ensemble

des tranches dans la mesure où nous considérons que des familles qui sont en dehors des radars et que l'on considère comme des familles aisées n'en avaient pas besoin. Ce qui est complètement faux. Et on le voyait sur le terrain puisque les associations qui viennent en soutien des familles en difficulté en cette période ont fait part du fait qu'elles rencontraient un public qu'elles n'avaient pas l'habitude de croiser en dehors de cette période-là. Je vous rappelle par ailleurs que les mesures de redistribution, puisque vous employez ce terme-là, qui ont été mises en œuvre durant la période ne se limitaient pas à ce dispositif. Ce dispositif, moi, je m'en félicite – avec toute la Municipalité, on s'en félicite. Je serais curieux de savoir le nombre de villes, y compris de votre bord politique, qui ont adopté ce genre de mesures. On n'a pas besoin de chercher loin. Je prends le département de Seine et Marne ; elles se comptent allègrement sur les doigts d'une main. Donc moi, je me félicite qu'on ait pu mettre en place cette mesure. Concernant ces mesures de redistribution, le Maire l'a dit très longuement tout à l'heure, on n'a pas limité là nos mesures : au tout premier jour du confinement, nous avons racheté pour 16 000 euros, je crois, de stocks alimentaires aux restaurateurs. Ces stocks n'ont pas été redistribués aux familles les plus aisées de Melun. Ils ont été distribués à des associations qui, précisément, venaient en aide aux familles les plus modestes. Donc, cette mesure vient s'ajouter au dispositif qui a été mis en place par rapport à la restauration scolaire. Par ailleurs, et je vous avais longuement répondu lors -- mais je pense que vous n'avez pas retenu la leçon ; je ne me fais pas professeur, même si on est dans un amphi – je vous avais répondu sur la problématique de la Taxe Foncière. Vous nous aviez objecté le fait que nous avons baissé la Taxe Foncière, et que quelque part c'est un cadeau aux riches, considérant que seuls les riches payent la Taxe Foncière à Melun. Moi, ma mère n'est pas riche et elle paye la Taxe Foncière, et beaucoup de Melunais qui ont la chance d'être propriétaires à Melun payent la Taxe Foncière et ils ne sont pas riches. Lorsque nous avons décidé la réduction du taux de deux fois 3 %, ces familles se sont satisfaites de cette réduction. Et vous avez oublié de rappeler, et je vous l'ai dit lors du dernier Conseil, que les bailleurs sociaux sont également assujettis à cette Taxe Foncière. Donc, le fait que la Taxe Foncière soit réduite doit impacter également les charges que les bailleurs sociaux vont refacturer à leurs locataires. Donc, je voulais simplement répondre sur ce point-là parce que vous faites une sorte de grand écart entre deux choses qui n'ont strictement rien à voir : cette mesure au titre des restaurants scolaires et la décision de baisser les taux de fiscalité. Donc voilà. Moi, je pense que j'aurais aimé et apprécié entendre votre satisfaction au fait que nous ayons mis en place cette mesure, quitte à dans un second temps considérer que vous auriez fait plus, pourquoi pas, mais en tout cas je ne vous ai pas entendue vous féliciter de cette mesure que, là encore, certains de vos amis politiques n'ont pas pris dans leurs municipalités.

Monsieur Vogel : Valérie Vernin et Romaric Moyon.

Madame Vernin : Pendant le confinement, le contrat avec Elixor a été stoppé, a été suspendu. Quel est le montant qui a été économisé par la Ville par rapport à ça ?

Monsieur Mebarek : Effectivement, pendant le confinement, à défaut de repas scolaire, pas de facturation. Le contrat n'a pas été arrêté puisqu'il continue à vivre sa vie, mais les prestations ont été suspendues. A ce stade, comme d'ailleurs dans tous les paramètres financiers de la Ville, il y a des plus et des moins. On vote, enfin prend acte ou on vote, ce soir, un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas prévues. Nous allons également perdre beaucoup de recettes au titre de cette période. Nous allons par ailleurs avoir des dépenses moindres puisqu'un certain nombre de manifestations ne vont pas se tenir. Nous avons des dépenses de

fluides par exemple – eau, électricité – qui vont être moindres. Et par exemple, le sujet que tu évoques, Valérie, quel est l'impact du confinement sur l'arrêt de la restauration scolaire, c'est des éléments qui sont en cours de chiffrage, et qui vont faire l'objet d'un ajustement dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 du budget. Dans le cadre de cette DM, ce sera l'occasion pour le prochain Conseil Municipal de faire le constat entre les plus et les moins et de reparler de ces chiffres. Moi, en tout cas, le chiffre, à l'instant, je ne l'ai pas.

Monsieur Vogel : Romaric.

Monsieur Moyon : Suite à mon intervention tout à l'heure, ça me hérisse toujours le poil quand tu dis « la Municipalité a décidé » parce qu'on est encore trois, je crois, à ne pas avoir été associés à cette décision, mais bon, bref, je ne vais pas revenir dessus. Ce que je voulais dire du coup, sur ces bons – on aurait pu en parler avant – mais quand je regarde, Melun, on est à 42 % de ménages seuls, composés d'une personne seule, et qui sont surreprésentés en terme de précarité. C'est dommage que la mesure qu'on prenne n'ait pas été plus large et comprenne aussi ces ménages seuls, isolés. 42 % de ménages isolés sur Melun, 28 % sur le département, c'est des chiffres INSEE, vous pourrez regarder. On a une surreprésentation de ces gens seuls, qui ont des contrats précaires de type intérim ou CDD – on a vu que l'intérim et les CDD se sont effondrés pendant le confinement. Ces gens-là, moi j'en connais quelques-uns, galèrent à toucher leur chômage parce que Pôle Emploi n'est pas ultra réactif et ils ne peuvent pas toucher les bons qu'on met en place parce qu'ils n'ont pas d'enfants. Moi, j'aurais bien aimé que ces 143 000 euros – ce qui est quand même une belle somme, et ça on peut s'en féliciter, c'est un bel effort de solidarité – on en discute et on se dise que « ah, peut-être qu'on pourrait élargir, donner à des associations – comme vous l'avez fait avec les denrées alimentaires – avec qui on aurait pu travailler pour donner aux ménages précaires ». A tous les ménages précaires. Parce que je pense que ces ménages isolés sont passés complètement sous les radars. Voilà.

Monsieur Mebarek : Il est clair qu'en matière de solidarité, il y aurait eu beaucoup de choses à faire, et ça ce n'est pas propre à Melun. Malheureusement, le Maire ne peut pas répondre à toutes ces attentes et à toutes ces difficultés. Il y a une chose qui a été évoquée tout à l'heure, et il ne faut absolument pas l'oublier, c'est que dans le dispositif municipal il y a le CCAS. Le CCAS est doté d'un budget de 400 000 euros et il a précisément pour vocation de répondre à ces demandes urgentes de difficultés financières et de difficultés de toute nature. On anticipe, dans le cadre des écritures budgétaires, qu'au titre de l'année 2020, les 400 000 euros que nous avons prévus pour le CCAS ne soient pas suffisants compte-tenu de l'afflux des demandes. C'est aussi une manière, via le CCAS, de répondre à la problématique que tu soulèves. Mais là, le dispositif qu'on évoque ce soir, vous l'avez compris, il était très focusé sur la problématique des familles pour donner à manger à leurs enfants au quotidien.

Monsieur Vogel : J'ajouterai qu'on a voulu une mesure universelle, parce que tout le monde est dans la peine à Melun. On l'a fait exprès, c'est une volonté politique. Il n'y a pas les uns et les autres. Il n'y a pas les Melun comme ça et les Melun comme ça. On a beaucoup réfléchi à ça. Pour nous, c'était un moyen de créer un mouvement, de créer une solidarité dans cette ville. On a voulu ça. Et c'est ça, la solidarité. Ce n'est pas des mots, c'est des actions concrètes. Et si on l'a fabriqué de cette façon – on peut critiquer les modalités, rien n'est parfait, mais l'idée, on ne peut pas la critiquer. Pour les cas individuels, ceux dont tu parlais, il y a le CCAS, parce qu'il y a toujours des gens qui ne sont pas visés par un dispositif général.

Le CCAS est là. Il est très actif. Est-ce qu'il y avait quelqu'un d'autre ? Henri.

Monsieur Mellier : Juste, Monsieur le Maire, parce que cette mesure concerne beaucoup l'éducation. Moi, ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas tombé du ciel, comme le dit Monsieur le Maire. Il y a eu une réflexion politique, mais il y a eu aussi le contact avec les habitants et les parents d'élèves. Moi, je n'ai pas cessé durant ces semaines d'être en contact avec les représentants des parents d'élèves dans les diverses écoles ; tous ont eu cet appel en disant « faites quelque chose pour les familles les plus en difficulté, si pouvez avoir une action ». Je crois que le mot, il est là. La différence avec Madame Monville De Cecco est qu'on n'a pas cherché à faire un acte de redistribution, on a cherché à faire un acte de solidarité, comme l'a dit Monsieur le Maire, universel. Dans cette affaire-là, de dire qu'il y a des familles qui vraiment ne pouvaient plus nourrir leurs enfants comme il le fallait, d'où, d'ailleurs -- c'est un paradoxe cette affaire, mais Dieu sait si on a critiqué les restaurants scolaires et tout ; ce n'est pas le débat, mais quand même il y a quelque chose qui est reconnu : c'est qu'au moins ces restaurants scolaires, et la nourriture qui y était donnée avait un gros avantage, c'est qu'elle était équilibrée. C'est qu'elle donnait chaque jour à chaque enfant à la fois les vitamines, les calories, etc., dont ils avaient besoin. Et là, on le sait tous, il y a eu des difficultés importantes pour nourrir de façon équilibrée les enfants. Donc, ce qui a été voulu, ça a été de dire « on va leur donner un coup de pouce financier pour permettre de rattraper tout ça ». Et sincèrement, d'abord, comme l'a dit Kadir, tout n'a pas été distribué, d'autres le seront, mais tous ceux – moi je peux le dire parce que c'est la réalité, Monsieur le Maire vous le savez – il y a beaucoup de familles qui ont témoigné à la Direction de l'Education que cette mesure était la bienvenue. Moi, je ne sais pas d'où ils sont, je ne sais pas s'ils sont riches, s'ils sont pauvres, etc., ils ont tous dit qu'on les avait aidés. Le mot est là : on les a aidés. On est là pour ça. Et si on l'a fait, je crois que c'est parce qu'on a pris la mesure assez rapidement de ce qui se passait. Au niveau national, c'est quelque chose qui a été repéré partout. Partout on a dit qu'il y avait un problème avec les enfants qui mangeaient chaque jour au restaurant scolaire. C'est très vite venu dans le débat national. Et la question de Kadir l'a très bien dit : quelles sont les villes qui ont pris cette affaire au sérieux ? Nous, on l'a fait, avec les moyens qu'on a pu dégager – parce qu'il a fallu dégager d'autres moyens, on en reparlera tout à l'heure, pour d'autres actions de solidarité. Mais tout ce qui a été fait dans ce domaine-là, a été fait avec une idée : on va être solidaires tous ensemble, on va prendre l'argent de la collectivité pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Et ce n'est pas parce que les dernières tranches du barème ont touché quelque chose qu'elles n'en avaient pas aussi besoin. Il y a un biais dans tout ça : on considère que les dernières tranches du barème qui payent 5,25 euros, comme vous l'avez très bien dit Madame Monville De Cecco, sont forcément des familles aisées sauf que la difficulté dans cette affaire, c'est de savoir nourrir un enfant tous les jours, combien ça coûte ? Voilà, c'est un problème de fond. Qu'est-ce qu'on met dans l'assiette d'un enfant en fonction de l'âge qu'il a, etc., ce n'est pas la même chose. Et bien, moi je pense que pour ces familles, ça représentait peut-être un effort supplémentaire. On ne sait pas, dans ces familles, combien étaient en chômage partiel. On n'en sait strictement rien. On ne sait pas quelles étaient les situations économiques de ces familles. On n'a pas eu les moyens de repérer tout ça. Il y a peut-être des familles qui, même dans les hautes tranches du barème, se sont retrouvées avec une chute de 50 %. Peut-être. Je n'en sais rien. Sincèrement, je n'en sais rien, Madame Monville De Cecco. On n'avait pas les moyens de faire une enquête pour savoir qui est-ce qui en avait le plus besoin. Peut-être que c'est ce qu'il aurait fallu faire dans d'autres circonstances. On n'en avait pas les moyens, on a donc fait quelque chose d'universel, et moi, je m'en félicite parce que je ne pense pas qu'il y a

eu une seule famille qui ait reçu cette aide et qui ait considéré que c'était une aumône de la part de la Ville. Je pense qu'elle a considéré que c'était un vrai geste de solidarité.

Monsieur Vogel : Ok, bon. Un geste de solidarité à la fois par rapport aux familles et par rapport aux commerçants melunais. Ségolène Durand et Thierry Brisson.

Madame Durand : Contrairement à tout à l'heure, cette fois, je suis d'accord avec toi, Henri. Ce n'est pas parce qu'on a le plus grand quotient qu'on a les moyens de nourrir plus facilement son enfant. Et quand on parle des familles melunaises, je regrette qu'on n'ait pas pensé aux écoles privées parce qu'on a également des parents qui ont besoin, et qui ont des difficultés parce qu'il n'y avait pas de cantine non plus. Donc Henri, je pense que tu me répondras...

Monsieur Mellier : On a évoqué ce problème et on est dans une difficulté, là, qui est vraiment une difficulté de compétence. C'est-à-dire qu'on est chargé de l'école publique, de tout ce qui concerne l'école publique, et tout ce qui concerne le périscolaire de l'école publique. On verse une subvention, effectivement, par élève, aux écoles privées, qui comprend une part de restauration. Je ne sais pas ce que font de cette subvention les écoles privées – si, je le sais, globalement, je siége au conseil de Jeanne d'Arc et je vois les comptes donc je pense qu'ils répartissent ça sur la totalité de leur budget. Mais on n'avait pas, juridiquement, la base juridique, pour subventionner les écoles privées exclusivement sur cette partie-là.

Monsieur Vogel : Thierry Brisson.

Madame Durand : Je n'ai pas fini. Non, non, j'ai d'autres questions. Oh. Après, c'est vrai que c'est dommage parce que les écoles privées n'ont pas assuré de cantine, et ça a mis pas mal de familles en difficulté. Aujourd'hui, comme dans les écoles publiques, il n'y a pas de cantine dans les deux écoles, Sainte Marie et Jeanne d'Arc, qui sont à Melun. Donc, on a des familles en grande difficulté et en souffrance dans Melun. J'avais une question concernant l'UNICOM. Si j'ai bien suivi, c'est l'UNICOM qui va avancer la trésorerie. Non ? Parce que ma question, c'est comment ça fonctionne exactement ? Parce que 143 390 euros, c'est quand même une somme importante, notamment pour l'UNICOM, et je voudrais savoir si la trésorerie de l'UNICOM est supportable ou pas, et comment le fonctionnement est-il fait ?

Monsieur Mebarek : Alors, effectivement, nous sommes passés par l'UNICOM parce que c'est le principal partenaire sur le secteur commerçant à Melun et aussi parce que l'UNICOM dispose d'un outil qui est l'édition de ces fameux bons d'achat. Il a été édité des bons de coupure de 10 euros. C'est l'UNICOM qui a pris en charge cette édition, je crois que ça a dû lui coûter 2 000 ou 3 000 euros.

Madame Stentelaire : 3 000 euros.

Monsieur Mebarek : Voilà. Elle les a pris en charge sur ses fonds propres et on l'en remercie. Ces bons sont édités et l'UNICOM nous les a remis. A ce moment-là, les bons n'ont pas de valeur. Il est écrit 10 euros dessus mais ils n'ont pas de valeur encore. La Ville, à travers l'organisation qui a été mise en place, a distribué ces bons aux familles. Les familles utilisent ces bons chez les commerçants melunais dont la liste leur a été communiquée. Bien entendu, les commerçants ont fait part de leur adhésion à ce dispositif. Lorsque la famille paye ses

courses avec le ticket, le commerçant encaisse la famille avec ce ticket. Ensuite, il va voir l'UNICOM et il demande à l'UNICOM de lui payer l'équivalent des 20, 40, 60, 120, 140 euros qui ont été utilisés par la famille. L'UNICOM, à ce moment-là, ne paye pas tout de suite le commerçant en question. Elle émet une facture à la Ville en disant voilà, sur la semaine écoulée ou sur la quinzaine écoulée, j'ai eu X commerçants qui sont venus poser les tickets, ça correspond à 50 000 euros ; avant que je leur verse cet argent, merci de me le verser. Donc voilà, l'UNICOM facture la Ville, la Ville paye l'UNICOM et ensuite l'UNICOM reverse aux commerçants en question une fois que la Ville lui a avancé l'argent. On a procédé de cette façon d'une part parce que ça évitait – on préférerait que l'UNICOM, en tant qu'association de commerçants, face l'interface entre nous et les commerçants, et c'était aussi une manière d'associer cette association dans le dispositif de solidarité. Voilà. Et d'ailleurs, ce dispositif des bons d'achat est utilisé dans le cadre des bons d'achat qui sont remis aux seniors en fin d'année, donc il est assez rôdé.

Monsieur Vogel : Thierry Brisson.

Monsieur Brisson : Oui, sur cette question. Il y a toujours 30 % de personnes qui ne sont pas venues chercher ces bons, dont un certain nombre estime qu'il vaudrait mieux les laisser à des familles qui en ont plus besoin qu'eux, donc ce que je vous invite à faire, puisque c'est manifestement vous qui prenez les décisions, seuls, c'est qu'à une date donnée, si ce budget n'est pas utilisé, de refaire un tour sur les personnes qui en ont le plus besoin.

Monsieur Mebarek : Le cas que vous soulevez, Monsieur Brisson, on a eu un cas. C'est anecdotique, mais on a eu un cas d'une famille qui nous a dit « je laisse mon bon à des familles qui sont plus dans le besoin ». On fera le point à l'issue du mois qu'il reste encore. Il y a une communication assez importante qui a été faite sur cette distribution. On a eu du phoning quand même : avant de mettre en place la distribution à l'Escale, au gymnase Jean Bonis, à Lespiat, on a contacté l'ensemble des familles par téléphone. Quand elles n'ont pas pu être jointes en direct, des messages leur ont été laissés. Donc peut-être que ces 30 % de familles, l'information ne leur est pas parvenue, ça existe encore. Alors, la presse est là ce soir donc ça va être l'occasion de relayer une nouvelle fois la délibération de ce soir dans la presse et le fait que les familles en question ont jusqu'au 15 juin pour venir les retirer. A l'issue du délai, on fera le point effectivement. C'est une suggestion qui pourra être reprise : s'il nous reste 10 000, 20 000 ou 30 000 euros, on pourra effectivement songer à redistribuer le reliquat à des familles qui pourraient nous en faire la demande parce qu'encore en difficulté.

Monsieur Vogel : Valérie Vernin.

Monsieur Thiaw : Ah non.

Monsieur Vogel : Oh, pardon. Baytir.

Monsieur Thiaw : Pour revenir sur ce que disait Thierry sur la solidarité, il y a beaucoup plus qu'une famille qui a renoncé par solidarité. Personnellement, moi, j'ai été appelé, et j'ai dit au téléphone – et il y a au moins deux autres familles dans la salle qui ont eu la même démarche que moi – que je ne voulais pas de ces 40 euros et qu'il fallait les laisser aux gens qui en avaient le plus besoin. Donc, forcément, dans les 30 % qui restent, il y a des gens qui, par souci de solidarité, ont renoncé à ces 40 euros-là pour les laisser à d'autres personnes. Et ce

que disait Thierry Brisson, là, c'est que ce serait bien d'évaluer à la fin du parcours ceux qui ne sont pas venus chercher leurs chèques et faire une redistribution à ceux qui en ont le plus besoin.

Monsieur Vogel : D'accord. Valérie Vernin.

Madame Vernin : Dans le cadre des parents qui ne remettent pas leurs enfants à l'école tout de suite, avez-vous une idée du pourcentage de parents qui gardent encore leurs enfants et comment cela va-t-il se passer, par rapport à la cantine notamment ?

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Ca me permet de faire juste un point sur la situation. Actuellement, au 25 mai, parce que comme l'a dit Monsieur le Maire au départ, il y a trois rentrées. Il y a eu la première rentrée des grandes sections de maternelle, les CP et les CM2, ensuite le 25 mai on a les CE1, CE2 et CM1, et enfin on aura les autres le 2 juin. Donc, actuellement, la semaine prochaine, le 25 mai, il y aura à peu près 600 familles qui auront remis leurs enfants à l'école à Melun, dont 300 familles en restauration scolaire. On est dans des zones très vastes. Le 2 juin, on sera à un peu plus de 1 000 familles qui auront remis leurs enfants à l'école, et peut-être qu'on aura à ce moment-là 500 familles à la restauration scolaire. Je rappelle qu'on a 2 500 enfants à la restauration scolaire tous les jours, donc, grosso modo, on aura un peu moins de 20%. Celles qui ont choisi de garder leurs enfants chez elles, Monsieur le Maire l'a dit, c'est qu'elles ont estimé que c'était la meilleure solution, que peut-être elles avaient les moyens de le faire etc. Celles qui ont remis leurs enfants à la restauration scolaire – on a les familles dont les deux parents travaillent et qui ont l'obligation de retravailler parce que leur employeur leur a dit qu'il faut revenir au travail, ils remettent leurs enfants à la restauration scolaire – on n'a pas de difficulté de distanciation pour l'instant dans les restaurants scolaires, tout ça n'existe pas, ça se fait très bien et à mon avis, ça se fera très bien pendant tout le mois de juin. Voilà ce qu'on peut dire pour l'instant sur cette affaire.

Monsieur Vogel : Ok. Merci. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui, déjà, un point, Monsieur Mebarek : vous savez que pendant plusieurs commissions des finances nous avons abordé la répartition au quotient familial. Je vous ai même d'ailleurs transmis les méthodes de calcul pour être sûr que vous ne passiez pas à côté de ce mécanisme. Sur le principe d'avoir une solidarité élargie, pourquoi pas, si c'était nécessaire. Sur le fond, je pense, et je suis d'accord avec beaucoup de villes qui ont aidé spécifiquement les trois quotients familiaux les plus bas, comme le conseillaient la CAF et les Départements (pas la Seine et Marne) qui ont un principe d'aide spécifique sur les cantines. Donc, il est bien dommage que vous n'ayez pas appliqué à cette aide le principe du quotient familial, mais que vous ayez déterminé de façon forfaitaire un système qui, finalement, comme l'a dit Bénédicte, différencie assez peu les besoins entre les familles. En cela, vous n'êtes pas tout à fait en [...] que la CAF avait prévu. Contrairement à ce que vous dites, les communes qui ont mis en place un dispositif de solidarité envers les familles les moins aisées sont très nombreuses. Oh, bah, vous ne connaissez pas Paris, c'est peut-être un trop petit village ? Vous ne connaissez pas Grenoble, c'est un petit village ? Vous ne connaissez pas Rennes, c'est un petit village ? Vous ne connaissez pas Toulouse, c'est un petit village ? Pas plus que Pau, d'ailleurs, qui est aussi un petit village dont vous n'avez aucune information.

C'est dommage.

Monsieur Mebarek : Donnez-moi des éléments précis, Monsieur Bourquard. Effectivement, Paris, on le sait puisque Madame Hidalgo l'a annoncé, et je crois que ça n'a pas encore été délibéré ou ça a été délibéré récemment. Maintenant, moi, les communes que vous citez, je voudrais en connaître le dispositif. Monsieur Bourquard : Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît [...] donc laissez-moi terminer. Donc, déjà ce point technique, vous auriez pu appliquer le quotient familial tel qu'il est appliqué à Melun. Deuxième chose, le fait de passer par des bons d'achat. Premièrement je m'inquiète de savoir si ces commerçants doivent être adhérents de l'UNICOM. Deuxièmement, bon nombre de nos concitoyens s'approvisionnent sur nos marchés, et en particulier de façon importante dans les quartiers populaires – là aussi, je m'inquiète que cela ne puisse pas s'appliquer à ces commerçants. D'autre part, un certain nombre d'habitants à Melun s'approvisionnent sur des coopératives du style de l'AMAP ou encore d'autres systèmes, ou directement auprès de producteurs locaux. Je pense qu'il aurait été bien de ne pas réfléchir exclusivement au soutien de l'UNICOM, qui est certainement une bonne chose, mais à un soutien plus élargi, y compris vers les secteurs agricoles de proximité, y compris vers les producteurs qui viennent au marché. Monsieur Mebarek : Sur le dernier point, je vais répondre. J'aurais peut-être dû le préciser dans mon propos. Ce n'est pas réservé aux commerçants de l'UNICOM, loin s'en faut. Lorsque vous regardez la liste des 30 commerçants alimentaires qui sont visés, la majorité n'appartiennent pas à l'UNICOM – on va prendre une boucherie du nord de Melun, ou une épicerie du sud, elles n'en font pas partie. Il ne s'agit pas du tout d'être adhérent de l'UNICOM. Le levier de l'UNICOM, c'est uniquement pour l'édition des bons, c'est le mécanisme que j'expliquais tout à l'heure. C'est un point important et effectivement, ça aurait été beaucoup trop restrictif de limiter ça aux commerçants de l'UNICOM. Après, la problématique des AMAP ou des marchés, c'est compliqué parce que cette mesure, on l'a voulue d'urgence. On l'a prise en quelques jours. Il y a une organisation complexe à mettre en place en quelques jours. Il était compliqué d'aller faire le tour de l'ensemble des types de distribution y compris alternatifs pour les incorporer dans le dispositif. Par ailleurs, à cette époque-là, tous les marchés de Melun n'étaient pas encore rouverts ; le marché à Montaigu était fermé, le marché de l'Ermitage était fermé, il restait le marché Gaillardon. Voilà. Bon, comme l'avait dit tout à l'heure Monsieur le Maire, c'est une mesure d'efficacité, de rapidité. On a essayé de faire au plus juste au plus rapide, et sans vouloir trop complexifier sinon on en serait encore aujourd'hui à savoir comment on met en place ce dispositif. D'ailleurs, vous aurez vu que l'Etat, qui avait annoncé avant nous sa mesure, ne la met en œuvre que depuis quelques jours, que depuis le 15 mai, alors que la nôtre, elle est déjà digérée on va dire.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville De Cecco, et après je pense qu'on va passer au vote.

Madame Monville De Cecco : Alors, juste deux choses rapidement. D'abord, pour dire à Monsieur Mellier que, y compris sur la question de l'éducation, les membres de la commission éducation n'ont jamais été associés à aucune discussion pour la réouverture des écoles et sa mise en œuvre, ni, non plus d'ailleurs, sur cette mesure qui concernait les chèques pour les familles qui avaient leurs enfants inscrits à la cantine. Pour appuyer ce que disait tout à l'heure Valérie, et demander à ce que nous soit communiquée, en effet, l'économie réalisée sur le service d'Elior et pouvoir la mettre en regard de la somme qui a été redistribuée aujourd'hui aux familles. Et je voudrais aussi attirer votre attention sur l'appellation des bons

eux-mêmes, parce que sur les bons, il est marqué « chèque cadeau ». Et ça, je trouve ça pas possible : ce n'est pas un cadeau. Ce n'est pas un cadeau qu'on fait aux familles. On redistribue de l'argent qui est de l'argent du budget d'une municipalité auquel a contribué l'ensemble des familles de Melun, et je dis bien l'ensemble. Parce qu'elles consomment, parce qu'elles vivent ici, parce qu'elles utilisent des services, parce qu'elles consomment des biens, etc., y compris quand elles ne payent pas d'impôts, et j'insiste là-dessus. Donc, ce n'est pas un cadeau. C'est une décision de redistribution que prend la Ville, avec de l'argent auquel a contribué l'ensemble des familles melunaises, et je ne vois pas pourquoi vous l'avez appelé comme ça, sinon là encore pour faire une espèce de communication qui, en l'occurrence, me semble totalement dépassée.

Monsieur Mebarek : Bon, alors, cette histoire de communication, il faut vraiment arrêter. On est dans un moment assez grave. On parle de moments très difficiles qu'ont vécu les Melunais, et que continuent de vivre les Melunais, et vous nous rabâchez vos communications politiques. On n'en est absolument pas là. Vraiment. Ils s'appellent « chèque cadeau » parce que là encore, on a voulu aller au plus efficace et au plus rapide. Ces bons existent. Le mode d'emploi fonctionne, je l'ai dit tout à l'heure à propos des personnes âgées. On a voulu réutiliser quelque chose qui existait pour être le plus efficaces. S'il avait fallu attendre trois mois pour mettre en place quelque chose qu'on appelait « bon alimentaire », et bien on n'aurait pas atteint notre objectif puisque le confinement est terminé, la restauration scolaire aurait recommencé. Ok, je vous fais grâce du commentaire auquel le terme « chèque cadeau » n'est pas adapté, mais ce n'est pas un bon cadeau, c'est une mesure de solidarité. Voilà.

Madame Stentelaire : Si je peux me permettre.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand, et après on passe au vote.

Madame Stentelaire : Juste 30 secondes si je peux me permettre. Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Pardon.

Madame Stentelaire : Juste 30 secondes.

Monsieur Vogel : Vas-y.

Madame Stentelaire : L'appellation « chèque cadeau », c'est « chèque cadeau j'aime ma ville », vous pouvez très bien l'associer à une monnaie locale. C'est son titre, il s'appelle comme ça. Et comme l'a dit Kadir, c'est pour parer au plus pressé.

Monsieur Mebarek : On va faire de la technique, je vais encore passer pour le prof de droit.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas si mal.

Monsieur Mebarek : L'émission de monnaie est un monopole qui appartient à l'Etat et aux établissements financiers. Le traitement de la monnaie dite monnaie électronique, vous savez les cartes de paiement, c'est le monopole des établissements financiers. La loi fixe de manière très précise des exceptions à cela, qui permettent à des collectivités, ou même à des entreprises, d'émettre de la monnaie mais en leur concédant la possibilité de le faire sans

tomber dans le monopole des établissements financiers ou de l'Etat. Et on a une liste très précise des instruments qui peuvent être utilisés en tant que monnaie par le législateur. Et dans cette liste précise, il doit y avoir 10 ou 12 points je crois, dont un qui s'appelle les bons cadeaux ou les tickets cadeaux. C'est à travers ce dispositif que la Ville a été en mesure d'octroyer ces bons d'achat parce qu'il n'existe pas la possibilité pour une collectivité, ou une association qui s'appelle l'UNICOM, d'émettre quelque chose qui s'appelle un bon d'achat et de le distribuer à la population. Ce n'est pas légalement possible. Donc, on a utilisé un dispositif que permet la loi. Donc malheureusement, ça s'appelle « bon cadeau », mais si ça ne s'appelait pas « bon cadeau », les 3 000 familles n'auraient pas pu avoir ces bons d'achat dans les mois qui se sont écoulés.

Monsieur Vogel : Valérie Vernin.

Monsieur Mebarek : Alors déjà, je ne suis pas prof de droit, Madame Monville De Cecco.

Monsieur Vogel : Non, mais il a raison.

Monsieur Mebarek : Sincèrement, je vais faire un truc un peu personnel, je suis désolé, Monsieur le Maire, je vais me permettre de le faire. Il y a deux heures avant ce Conseil Municipal, j'étais en train de rédiger une consultation pour un client sur cette question de l'établissement de monnaie. Ça n'a rien à voir avec ce Conseil, je me suis farci toute la réglementation en la matière, ce qui me permet de vous dire ce que je vous dis aujourd'hui, voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Valérie Vernin, et après Ségolène Durand.

Madame Vernin : Disons qu'il pouvait y avoir une autre appellation, comme « bon alimentaire » ou « ticket alimentaire ».

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas possible parce que c'est un moyen de paiement.

Madame Vernin : Non, mais si. Parce que, quand on prend le temps de faire des images de virus sur le chèque, c'est que c'est bien un chèque qui a été fait pour l'occasion. Donc, si on met des images de virus sur le chèque, on peut changer le nom...

Monsieur Mebarek : ... non mais, je suis désolé de faire mon prof, j'insiste...

Monsieur Vogel : Ne parlez pas tous en même temps. La question est posée, la réponse arrive.

Monsieur Mebarek : A partir du moment où un instrument qui est utilisable dans une diversité d'entreprises, de commerçants, mais pas utilisable uniquement chez un bénéficiaire – je dis n'importe quoi : une entreprise qui s'appelle Conforama émet un bon d'achat pour ses clients, ça ce n'est pas de la monnaie parce que c'est valable uniquement chez Conforama. A partir du moment où nous émettons un bon d'achat...

Madame Vernin : Oui, mais [... inaudible]

Monsieur Mebarek : J'explique le bon cadeau. A partir du moment où nous émettons un bon

d'achat utilisable dans une diversité de commerçants et pas focalisé chez un bénéficiaire, ça devient de la monnaie. Ce bon n'est pas un billet mais il a une valeur monétaire. Et la loi nous dit que ces éléments de valeur monétaire, seuls les établissements financiers peuvent les produire. Seule exception, une liste de dix types de monnaie dont les bons cadeaux.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Vernin : C'est le terme qui n'est pas forcément très bien choisi.

Monsieur Mebarek : Je le reconnais, le terme n'est pas approprié. Ca, je n'en disconviens pas. Le terme n'est pas approprié, mais ce qui compte, comme le dit Jocelyne, c'est le fond.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : En effet, peut-être le mot « cadeau » ou pas... Moi, ce que je voulais dire, c'est que j'allais m'abstenir parce que je trouve l'initiative bien, je suis pour, mais je regrette qu'on n'ait pas pensé à l'ensemble des familles melunaises. Et c'est pour ça que je m'abstiendrai.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, je peux dire un mot, là ?

Monsieur Vogel : Très rapidement parce qu'on a encore une délibération à passer.

Monsieur Mellier : Oui, très rapidement. C'est justement pour ça, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Et puis, il y a encore une question, non ?

Monsieur Mellier : La délibération en fait, on l'a tous sous les yeux. Et la convention qu'on doit adopter, Monsieur le Maire, elle s'appelle « convention chèques bons alimentaires – opération solidarité familles dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 ». Alors, que la modalité pratique, effectivement, je veux bien, mais partout, quand vous lisez la convention, on ne vous parle que de bons alimentaires. Que le truc ait été fait, comme l'a expliqué Kadir, mais franchement ce qu'on doit voter ce soir, c'est une convention qui, encore une fois, s'appelle « chèques bons alimentaires ».

Monsieur Vogel : D'accord. Ok merci. On passe au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Attention, levez bien le doigt. Faites comme ça si vous avez deux pouvoirs et faites comme ça si vous avez un pouvoir. Ca, c'est les abstentions. Il n'y avait personne contre. Bon, on passe à la délibération suivante. Délibération 5, Catherine.

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'aide alimentaire mise en place pour les familles Melunaises ayant des enfants scolarisés en maternelle et primaire et inscrits régulièrement à la restauration scolaire de la Ville de Melun.

FIXE l'aide alimentaire par enfant selon le tableau ci-dessous :

Tarif QF	1,05	1,11	1,5	1,84	2,16	2,62	2,92	3,2	3,7	4,32	4,61	4,83	5	5,25	
forfait solidarité 1er enfant	60				50				40						
forfait solidarité 2ème et 3ème enfant uniquement	40				40				40						

PRECISE que les familles bénéficiaires de l'aide pourront retirer leur bons d'achat alimentaire jusqu'au lundi 15 juin 2020 ;

PRECISE que cette mesure s'élève à 143 390 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Chèque bon alimentaire » avec l'UNICOM, ci-annexée.

5 - ABATTEMENT DE 100% DE LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste reprendre très rapidement par rapport aux tranches de la cantine, je ne vais pas refaire le débat là-dessus, mais. La tranche haute sur le barème, c'est – vous parlez de personnes en difficulté, c'est clair qu'il y a des personnes en difficulté qui évidemment, d'habitude, sont sur la tranche inférieure, mais, je vais prendre un exemple très précis, le commerce évidemment, les restaurateurs : ils n'ont aucun revenu en ce moment, aucun, zéro, et ça, ça n'a pas l'air de vous tracasser. D'habitude, ils sont dans la tranche haute. Les commerçants, les artisans, évidemment.

Madame Monville De Cecco : inaudible

Madame Stentelaire : Non mais, ce que je veux dire, Bénédicte... Bénédicte, c'est bon. Bon allez, d'accord. Je veux dire par là que ces gens-là, d'habitude ils payent 5 euros peut-être et que là aussi, ils ont besoin d'avoir des revenus.

Monsieur Vogel : inaudible.

Madame Stentelaire : Non, je ne vais pas revenir sur le débat.

Monsieur Vogel : Délibération 5.

Madame Stentelaire : Oui Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : La quatrième est votée.

Madame Stentelaire : Oui Monsieur le Maire. Donc délibération 5, c'est la délibération sur

l'abattement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Evidemment, en ordonnant la fermeture de tous les commerces sauf ceux de première nécessité puis le 16 mars, le Président de la République a institué le confinement des français et des françaises afin de réduire au strict nécessaire les déplacements. Ces deux mesures ont réduit fortement l'activité économique sur le territoire communal, et dans la France entière, pendant plusieurs semaines. Le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesure pour soutenir les entreprises impactées comme, par exemple, le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'Etat, le chômage partiel, etc. Néanmoins, la majorité des charges perdurent comme les loyers, les factures, les impôts, etc, alors même que les recettes sont – c'est marqué sur la délibération – nulles, mais parfois moindres – il y a des gens qui ont eu des recettes. Par conséquent la Ville de Melun souhaite également accompagner les entreprises locales (commerçants, artisans, ...) dans la reprise de leur activité par un abattement total de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2020. Rappelons que l'application de la TLPE, instaurée par la Ville depuis le 1er janvier 2009, a pour objectif de limiter sur le territoire communal les dimensions des publicités et des enseignes afin de réduire l'impact visuel de ces dernières tout en garantissant une bonne visibilité et lisibilité des activités. L'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19 permet aux communes par dérogation aux articles L. 2333-8 et L. 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L. 2333-9 du même code, d'adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % de la TLPE par une délibération prise avant le 1er septembre 2020. Cet abattement est identique pour tous redevables d'une même commune. Cette mesure concerne 112 entreprises melunaises pour un montant total de 152 545 euros (recettes 2019). Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adoption d'un abattement de 100 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020, pour l'ensemble des dispositifs publicitaires mentionnés à l'article L.2333-7du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors, Catherine, je suis désolée de la vivacité de ma réaction, mais voilà, je tiens à dire ici que, comme toi, et comme je pense beaucoup d'entre nous, je suis très préoccupée pour ceux qui, de fait, ne sont pas touchés par les mesures immédiates mises en place par le Gouvernement comme le chômage partiel, et on sait que c'est le cas, justement, des artisans et des commerçants. Comme toi, et tu le sais, même si nos réponses à nous ne sont pas les mêmes que les tiennes, nous sommes très préoccupés par l'état du commerce local et nous pensons qu'il faut impérativement trouver des solutions pour relancer ce commerce local qui, à plus d'un titre, est vital pour notre ville -- non seulement parce que ces commerçants font vivre nos villes, et en plus, on le voit avec cette crise, ils s'avèrent totalement indispensables pour pouvoir nous alimenter. On se rend bien compte que nous avons besoin d'eux, et qu'il faudrait revenir à des circuits beaucoup plus courts, et donc à du commerce local. Je partage entièrement la préoccupation qui est la tienne, et qui est la vôtre. Ce que je veux dire ici, c'est que là encore, on n'aurait pas fait pareil : vous revenez sur des normes, et ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, à propos des pouvoirs qu'on vous accorde, et de la possibilité que ces pouvoirs vous donnent de déroger à un certain nombre de règles et à un certain nombre de normes, on le voit ici par rapport au règlement local de la TLPE. Vous revenez sur des normes qui, pour nous les écologistes, sont fondamentales et qu'on a gagnées de haute lutte. Ce n'est pas tout à coup qu'on a décidé qu'on allait mettre des normes sur la publicité pour empêcher la prolifération de cette

pollution visuelle. Nous nous sommes battus, des associations, des écolos dans le champ politique, nous nous sommes battus pour réduire la présence de la publicité, mais pas seulement parce que nous considérons que la publicité pollue visuellement – d’ailleurs, ce n’est pas forcément toujours le cas, il y a des publicités qui peuvent être assez belles et réussissent – mais parce que la publicité, ça traduit aussi les choses d’une manière de faire du commerce où les commerces sont en concurrence les uns avec les autres et ce sera à celui qui fera la plus belle publicité et où surtout on cherche à séduire et à appâter le chaland à travers la publicité. Et donc, on incite à un consumérisme dont on voit très bien avec la crise du Covid 19 qu’il amène notre société à ses propres limites. Nous savons que c’est justement à cause de la destruction des habitats naturels que nous en sommes ici, et cette destruction est rendue nécessaire par ce système consumériste. Donc, voilà. On n’aurait pas la même réponse, là encore. C’est-à-dire que, bien sûr il faut aider les commerçants, bien sûr il faut les aider, et bien sûr aujourd’hui il faut les soutenir économiquement. C’est très important de les soutenir économiquement, et vous avez raison de le faire. Mais nous ne le ferions pas en abaissant cette norme-là, nous le ferions en redistribuant une partie justement de l’argent que nous allons peut-être économiser pendant cette crise à leur endroit, leur permettant d’autres types d’abattements fiscaux, mais pas celui-là. Encore une fois, on partage la même préoccupation que vous, mais nous n’aurions pas les mêmes méthodes : nous ne renoncerions pas à quelque chose dont nous pensons qu’il est important. Je suis désolée, mais comme vous parlez tous en même temps, c’est compliqué de... j’entends bien que vous cherchez les arguments pour me répondre, et j’entends ça tout à fait, mais bon, voilà. En tout cas, des subventions à l’investissement par exemple, comme le fait la Région Ile de France à travers son dispositif d’aide aux commerces des territoires ruraux, voilà. Il y a d’autres manières d’aider les commerces, qui existent, et sans renoncer à des normes qui nous ont fait progresser dans un sens de moins de consommation de masse pour le plaisir de consommer, et moins de pollution visuelle.

Monsieur Mebarek : Si je peux me permettre de répondre sur ce point-là, il est absolument hors de question d’abdiquer sur le règlement de publicité, pas du tout. La norme reste en vigueur et continue de s’appliquer. La seule mesure qui est prise ce soir et pour laquelle on demande l’approbation du Conseil Municipal, c’est financier : c’est de suspendre pendant l’année 2020 le paiement de la taxe liée à cette publicité. Pour autant, le règlement est inchangé et continue à produire ses effets en 2020, 2021, et la suite. Concernant les mesures de soutien aux commerçants, si je peux me permettre, une chose dont on ne parle pas ce soir mais qui est également un axe de soutien aux commerçants, c’est la gratuité du parking. Le coût de cette gratuité du parking en voirie – la mesure a été prolongée, vous le savez – est de 200 000 euros. L’objectif ici est de faciliter la vie des Melunais, soit, mais aussi de faciliter le turnover et l’accessibilité à nos commerçants. Les mesures de soutien que vous avez évoquées, effectivement, les mesures de soutien à l’investissement qui ont été mises en place par la Région, la Ville continue à travers d’autres dispositifs qui seront dévoilés dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, il va y avoir un grand – je suis désolé, je prends ta place, mais voilà, je n’en dis pas plus.

Madame Stentelaire : Non mais vas-y.

Monsieur Mebarek : Mais le soutien aux commerçants, le Maire l’a évoqué tout à l’heure, vous avez balayé d’un revers de main son intervention prétextant que ce n’était pas le lieu d’évoquer cette mesure. La réduction de la CFE pour les TPE et artisans du territoire, c’est

une mesure qui est essentielle pour soutenir nos commerçants. Et oui, c'est de la compétence du président de l'agglomération, mais ça bénéficie avant tout à nos commerçants melunais et que je sache, le président de l'agglomération est aussi maire de Melun.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Alors, c'est vrai que ça bénéficie aux commerçants melunais. Maintenant, ce que je regrette, c'est que ça concerne seulement 112 commerces sur les 700 à peu près, et notamment les gros commerces, forcément.

Madame Stentelaire : Non, non justement, ce ne sont pas que les gros commerces. C'est en fonction de l'enseigne.

Madame Durand : Bah justement.

Madame Stentelaire : Il y a des petits commerces qui ont des grandes enseignes, ce n'est pas du tout...

Madame Durand : ...mais ceux qui ont des grandes enseignes sont les chaînes comme celles du Champ de Foire et autre.

Madame Stentelaire : Pas toujours.

Madame Durand : Ils sont privilégiés par rapport à ceux du centre-ville.

Madame Stentelaire : Non, pas du tout. Les commerçants accueillent cette décision de façon très heureuse. De toute façon, c'est une décision qui ne remet pas en cause ce règlement et les commerçants en sont très heureux. Donc non, ce n'est pas que les grosses enseignes.

Madame Durand : Sauf erreur de ma part, je crois que c'est 7 m² minimum, c'est ça ?

Madame Stentelaire : Tu sais, regardes, Bouts d'Choux, ce n'est pas une grande enseigne – je te donne celle-là comme je pourrais t'en donner d'autres, l'Abreuvoir, l'Orchidée, ce ne sont pas des grandes enseignes, et pour autant...

Madame Durand : ... à côté, il va y avoir tous ceux du Champ de Foire, principalement, on est bien d'accord ?

Madame Stentelaire : Evidemment, il y aura ceux du Champ de foire. Mais tu as aussi la Brasserie du Pont, voilà, je peux t'en citer plusieurs comme ça qui ne sont pas de grandes enseignes.

Madame Durand : Juste, une deuxième question, comme Kadir est revenu sur le stationnement et plus précisément sur la gratuité. Tout à l'heure, j'ai posé la question de savoir si les personnes qui étaient abonnées, qui avaient payé, pouvaient avoir le remboursement, Monsieur Pinard a confirmé que oui, quelle est la procédure pour obtenir ce remboursement ? Parce que, comme le Conseil Municipal est filmé, je pense que la procédure intéressera beaucoup de monde.

Monsieur Vogel : Pour l'instant, il n'y a que deux demandes.

Madame Durand : Justement. La procédure c'est quoi ? C'est aller voir la police municipale, aller voir Indigo, comment ça fonctionne ?

Monsieur Pinard : La police municipale.

Monsieur Mebarek : Et je précise quand même, pardon Bruno, qu'il s'agit ici des abonnements aux parkings en surface, pas les parkings en ouvrage qui, eux, ne sont pas concernés par la gratuité.

Monsieur Vogel : On va passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Merci à toutes et à tous. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : J'avais une question sur le fonctionnement des services informatiques. Il s'avère que, depuis un an, les communications sont de plus en plus difficiles, les mails ne nous parviennent pas forcément, et le pire est arrivé ces derniers temps où je me suis aperçu que mon mail personnel était en liste noire sur le serveur mail de la mairie, ce qui fait que je ne peux plus communiquer avec les autres membres de cette assemblée. Et là, j'ai informé l'agglomération, on m'a dit qu'on me rappellerait – vous êtes au courant Monsieur le Maire puisque je vous ai envoyé un mail à ce sujet.

Monsieur Vogel : Je vais m'en occuper.

Monsieur Bourquard : Et donc, j'aimerais savoir quand vous allez rétablir la possibilité d'échanger entre nous.

Monsieur Vogel : Le plus rapidement possible. Ségolène Durand.

Monsieur Mebarek : Non, mais Monsieur le Maire attends, est-ce que je peux répondre à ça aussi ?

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : Il y a deux éléments qui expliquent qu'on était victime – moi, personnellement, c'est pareil : jusqu'à présent, les mails de la Ville étaient rebasculés sur ma messagerie personnelle. Lorsqu'on recevait un mail sur notre adresse Ville de Melun, c'était automatiquement rebasculé sur notre adresse personnelle. Du coup, on n'avait jamais besoin d'aller sur notre boîte Ville. Ça a été arrêté il y a quelques mois pour deux raisons. Il y a eu une attaque d'un virus sur le système d'information de la DMSI. Et aussi, deuxième raison qui est plus fondamentale, c'est que le règlement de la protection des données (RGPD) prohibe désormais l'utilisation des adresses personnelles pour les élus. On doit nécessairement recourir aux adresses Ville de Melun, ce qui rend la démarche plus compliquée, je l'avoue. Pour consulter, nos mails, on doit aller sur le serveur Ville de Melun, c'est plus complexe. Mais depuis six mois, je n'ai plus de mails sur mon adresse personnelle également.

Monsieur Bourquard : Pourquoi n'avons-nous pas été alertés de ces problèmes ? Pourquoi

n'avez-vous pas veillé à les relayer ?

Monsieur Mebarek : Il y a eu une information.

Monsieur Vogel : C'est général.

Madame Durand : Moi aussi, je vous rassure, depuis que je n'ai que mes mails sur Zimbra, et depuis, je n'ai que des mails frauduleux. Question sur l'hôpital de Melun, on n'en a pas parlé, il y a un article qui est paru dernièrement dans la presse concernant les loyers, la clinique, je voulais un petit peu avoir votre retour sur ce sujet-là et notamment votre avis, ce que vous en pensez et ce que vous comptiez faire.

Monsieur Vogel : Le directeur de l'hôpital a répondu dans la presse je crois, non, que c'était remboursé par l'ARS, que l'argent était disponible, c'est ça ? Ce qu'on me dit, c'est qu'a priori, selon le directeur de l'hôpital, il n'y a pas de problème entre l'hôpital et la clinique, contrairement à ce qui apparaît. Je n'en sais pas plus, donc je ne vais pas en dire plus, pour ne pas dire de bêtises. Moi, je voudrais remercier les personnels de la DMSI. Là, il y a un petit loupé, mais ce n'est pas de leur faute d'ailleurs, c'est technique, parce qu'ils ont permis à 200 personnels de la Ville de travailler à distance, et sans eux, ça n'aurait pas été possible. Ils ont fait un travail énorme. Et le pôle ressources bien sûr. Valérie Vernin, c'est la dernière question et on lève la séance.

Madame Vernin : C'est une réflexion par rapport aux adresses mail. Moi, j'ai le même cas avec mes adresses mails. Et il m'a été confirmé que mes adresses avaient été bloquées, y compris par la procédure externe. J'ai fait une demande au Cabinet pour que l'on puisse me débloquent cela, ce qui n'a pas été fait malheureusement, et j'ai appris la séance du Conseil Municipal par la presse, dimanche.

Monsieur Vogel : Ok. Merci à toutes et à tous d'avoir suivi et participé à ce Conseil dans des conditions un peu particulières.

Adopté par 13 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE l'adoption d'un abattement de 100% de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020, pour l'ensemble des dispositifs publicitaires mentionnés à l'article L. 2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20h30.